

Un avenir énergétique pour le Canada atlantique.

Pour faire progresser un avenir énergétique coordonné afin de renforcer la sécurité, la résilience, la fiabilité et la croissance économique.

Rédigé par

CRUX ENERGY
CONSULTING

La Société collective pour l'énergie de l'Atlantique

La Société collective pour l'énergie de l'Atlantique (la « Société ») est une initiative pancanadienne de l'Atlantique qui regroupe plus de 30 organisations représentant l'industrie, des titulaires de droits, des services publics, des chercheurs et chercheuses, ainsi que des organisations nationales de politiques énergétiques. Malgré des mandats, des compétences, des juridictions et des champs d'expertise différents, ce groupe diversifié est parvenu à un résultat exceptionnel : un consensus.

Ce qui distingue cette initiative des efforts précédents, ce n'est pas seulement ce consensus, mais aussi la reconnaissance commune que le moment actuel comporte à la fois des risques et des occasions sans précédent pour le système énergétique du Canada atlantique.

Nous convenons que la collaboration énergétique régionale est non seulement possible, mais essentielle. En travaillant ensemble pour renforcer la sécurité énergétique et l'économie des énergies propres du Canada atlantique, nous contribuons également à renforcer l'ensemble du Canada.

Le Centre Atlantica pour l'énergie s'est fait le champion de la Société.

Comité directeur :

Chambre de commerce de l'Atlantique – Rhonda Tulk-Lane, CDir

Atlantica Centre for Energy – Michelle Robichaud, présidente, Jonathan Alward, vice-président, Politiques

Association canadienne des carburants – Joe Harriman, vice-président, Industrie et commerce

CanREA – Eddie Oldfield, directeur, Canada atlantique

Ressources humaines, industrie électrique du Canada (RHIEC) – Michelle Branigan, CDir, Mark Chapeskie, vice-président

Grappe énergétique du Nouveau-Brunswick – Claire Harris, membre du conseil d'administration (Clean Energy Connections)

Net Zero Atlantic – Alisdair McLean, CDir

Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick – Monica Justason, CDir

Smart Grid Innovation Network – Greg Robart, CDir

L'Accélérateur de transition – Moe Kabbara, président

Wskijinu'k Mtmó'taqnuow Agency (WMA) – Crystal Nicholas, présidente et directrice générale par intérim

Les membres de la Société collective pour l'énergie de l'Atlantique

Atlantic Hydrogen Alliance – Derek Estabrook, directeur administratif

Canadian Association of Petroleum Producers – Paul Barnes, directeur de l'Atlantique et du Nord du Canada , Jennifer Matthews, directrice des affaires réglementaires

Conseil canadien pour l'entreprise autochtone – Denise Pothier, chef des opérations

Association canadienne des carburants– Helen Bennett, directrice des relations gouvernementales de l'Atlantique et du climat

Clean Foundation – Scott Skinner, PDG

ecoNext – Laura Barron, PDG

Électricité Canada – Francis Bradley, PDG

Stockage d'énergie Canada – Leone Benson King, vice-présidente, Services généraux

Foresight Canada – Steven Myers, vice-président des partenariats

Marine Renewables Canada – Elisa Obermann, directrice générale

Maritime Municipal Energy Utilities Alliance – Glen Fillmore, membre du conseil d'administration (vice président, croissance stratégique et transformation, Saint John Energy)

Mi'gmaŋe'ł Tplu'taqnn Inc. (MTI) – Karen Augustine, directrice, construction de l'économie

North Shore Mi'kmaq Tribal Council – Jim Ward, directeur général , Kevin Woods, directeur, service énergétiques

Forum des politiques publiques – Carol Lee Reinhardt , directrice en Atlantique

Qalipu First Nation – Jenny Brake, Chief

Université du Nouveau-Brunswick – Brad MacPherson, directeur de l'innovation

Femmes en Énergie Renouvelable (FER) – Joanna Osawe, PDG

Partenaires de recherche et ressources :

Atlantic Economic Council – Patrick Brannon, chercheur principal

Envigour Policy Consulting – Bruce Cameron, président

Jupia Consultants – David Campbell, président

Roxham Advisory & Consulting – Neil Jacobsen

Les auteurs

Crux Energy Consulting est un cabinet-conseil spécialisé dans les discussions stratégiques en matière d'énergie, la facilitation auprès des parties prenantes et la création de consensus intersectoriels. Notre équipe excelle dans l'art de « trouver le juste équilibre » des perspectives diverses afin de dégager des terrains d'entente et des prochaines étapes concrètes. Nous abordons chaque mandat avec ouverture, en adoptant une approche pragmatique, neutre sur le plan technologique et inclusive de l'ensemble des solutions énergétiques.



Heidi Leslie, fondatrice et cheffe de la direction (ICD.D, LL.B.), est une dirigeante stratégique chevronnée qui possède une solide expertise dans le secteur des services publics et une expérience reconnue en leadership du changement. Dotée d'une vaste expérience en élaboration et mise en œuvre de stratégies, en transactions complexes, en instances réglementaires couronnées de succès, en gestion des parties prenantes et en transformation organisationnelle, Heidi est titulaire d'un baccalauréat en droit de ainsi que d'un baccalauréat ès arts (avec distinction) de Dalhousie University et de la University of King's College.



Janice White, cheffe de l'exploitation (CPA, CA, PMP), adopte une approche à la fois pratique et réfléchie pour appuyer les clients dans la réalisation de leurs initiatives stratégiques. Forte d'une vaste expérience dans le secteur des services publics, elle apporte une vision d'ensemble tout en intégrant efficacement les aspects opérationnels quotidiens qui contribuent au succès. Janice est diplômée de Saint Mary's University, où elle a obtenu un baccalauréat en commerce. Elle est comptable professionnelle agréée (CPA, CA) et professionnelle en gestion de projets (PMP).

Avant-propos



La Société collective pour l'énergie de l'Atlantique a été formée pour répondre à un dilemme manifeste et persistant : le cadre énergétique actuel du Canada atlantique ne permet plus de soutenir les investissements requis, de préserver l'abordabilité, ni de résister aux menaces croissantes à la sécurité énergétique. La fragmentation d'une province à l'autre n'est plus un enjeu théorique; elle constitue désormais un risque véritable pour la prospérité économique de la région et la fiabilité de nos systèmes énergétiques.

La Société regroupe des promoteurs de projets, des entreprises de la chaîne d'approvisionnement, des représentants de la main-d'œuvre, des services publics, des partenaires autochtones, des chercheurs et d'autres leaders du secteur énergétique, qui représentent l'ensemble de la chaîne de valeur. Cette diversité est essentielle : la Société collective ne plaide pas pour une technologie, un projet ou un intérêt provincial en particulier, mais pour les conditions nécessaires au bon fonctionnement d'un système énergétique régional plus efficace, plus concurrentiel et plus sûr.

Une coordination progressive et la promotion de projets isolés ne permettront pas d'atteindre le système énergétique résilient, abordable et à faibles émissions de carbone auquel les Canadiens et Canadiennes de l'Atlantique s'attendent et qu'ils exigent. Le cadre proposé vise à faire passer la région d'un consensus de

principe à une action coordonnée, en précisant des étapes concrètes pour aligner les priorités, réduire les frictions interrégionales et opérationnaliser une véritable collaboration régionale par le biais de changements durables.

Les recommandations s'appuient sur un dialogue éclairé, ancré dans l'expertise et l'expérience vécue de celles et ceux qui conçoivent, exploitent, réglementent, financent et dépendent quotidiennement du système énergétique. La Société présente ce travail comme une base crédible et intersectorielle qui permet aux gouvernements, aux organismes de réglementation et aux partenaires d'agir ensemble et sans tarder.

Mettons-nous au travail.

A handwritten signature in blue ink, reading "M. Robichaud".

**Michelle Robichaud, Présidente
Centre Atlantica pour l'énergie**

Table des matières

Résumé	07
Fondements du rapport	09
Mise en contexte	10
Vers une collaboration durable	11
Les parties prenantes et les titulaires de droits nous ont dit	12
Le défi économique	15
Une intervention structurelle nécessaire pour changer les résultats	16
L'électricité mise en contexte	17
Le problème à résoudre par rapport à l'électricité	18
Le gaz naturel mise en contexte	19
Le problème à résoudre par rapport au gaz naturel	20
Pouvons-nous réussir aujourd'hui là où nous avons échoué dans le passé?	21
Les catalyseurs	22
Une trajectoire intenable	27
Le soutien et les attentes du gouvernement fédéral	28
Les changements institutionnels déjà en cours	29
Trouver un alignement dans la gouvernance régionale	30
La collaboration offre plusieurs options	31
Ce qu'il faut éviter	37
Un cadre séquencé pour la collaboration	38
Étape 1 du cadre : créer un modèle énergétique régional et un PIR	40
Conclusion	44
Annexe : une conception graphique d'un exploitant de système régional	45

Résumé

Depuis des décennies, nous sommes conscients au Canada atlantique que la collaboration énergétique régionale pourrait générer des avantages importants, notamment une fiabilité accrue, une meilleure intégration des ressources renouvelables et une coordination plus efficace des investissements majeurs. Ce qui a fait défaut jusqu'à maintenant, ce n'est ni la preuve ni la faisabilité technique, mais bien l'existence d'un mécanisme durable permettant de transformer cet intérêt commun en action concrète.

Cette lacune n'est plus tenable. Les pressions liées à l'abordabilité de l'énergie s'intensifient, les contraintes des systèmes limitent désormais le développement économique et la productivité, et les capitaux requis pour maintenir la fiabilité tout en progressant vers la décarbonation ont fortement augmenté. Ces défis dépassent les approches provinciales cloisonnées, et les coûts de la fragmentation continuent de croître.

Parallèlement, les collectivités autochtones de la région jouent de plus en plus le rôle de propriétaires, de partenaires et de dirigeants des systèmes énergétiques. Toute approche plausible à la collaboration régionale doit intégrer le leadership autochtone comme principe fondamental de gouvernance, pour influencer dès le départ la prise de décision et le partage des valeurs.

Les cadres fédéraux de financement et de soutien évoluent également vers des projets d'envergure, fondés sur la coordination et des résultats à l'échelle des systèmes. L'alignement régional devient une condition préalable à l'accès futur au financement fédéral.

Dans ce contexte, ce rapport évolue de la question de la pertinence de la collaboration régionale vers celle de sa mise en œuvre concrète. Il ne prescrit pas une solution unique, mais précise les conditions nécessaires à une collaboration durable et propose un cadre pragmatique pour les prochaines étapes. Ce qui est désormais requis, c'est une action intergouvernementale délibérée : au lieu de plus d'études.

Résumé : un cadre séquencé

Ce cadre propose une trajectoire pragmatique pour faire passer la collaboration énergétique régionale du stade conceptuel à la mise en œuvre. Il est structuré de manière à favoriser un alignement rapide, à réduire l'incertitude et à créer une dynamique menant à une action durable, sans exiger d'engagements précoces à l'égard de projets particuliers.

1

Créer un modèle énergétique régional qui représente l'ensemble des sources d'énergie et un plan intégré des ressources (PIR), en utilisant les PIR existants comme intrants. Rendre explicites les différences d'hypothèses et cerner les pressions systémiques qui sont véritablement de nature régionale. Examiner si les systèmes pourraient fonctionner de façon plus efficace et plus économique en tant qu'ensemble interconnecté.

2

Évaluer les interconnexions gazières et électriques proposées et émergentes, en analysant leur valeur d'investissement pour la région.

3

Mettre à l'épreuve les options de gouvernance au regard des objectifs régionaux, en fonction des rôles et des fonctions qu'elles doivent remplir, plutôt que d'une structure prédéterminée. Les modèles basés sur l'interconnexion de systèmes ouverts (ISO) peuvent constituer des points de référence utiles, mais leur reproduction ne doit pas être présumée.

4

La mise en œuvre séquencée doit se faire de façon **progressive et adaptative**. Nous devons établir des points de décision clairs afin d'évaluer les progrès avant de passer à des arrangements plus formels.



L'urgence de ce travail découle à la fois de l'aggravation des pressions sur les systèmes énergétiques et sur l'abordabilité, ainsi que de l'attente croissante que les programmes de financement et de soutien fédéraux privilégient les projets qui font preuve de coordination régionale.

Fondements du rapport

Ce rapport est fondé sur des conversations avec des parties prenantes et des titulaires de droits de haut niveau dans l'ensemble de la région. L'analyse et les perspectives reflètent un jugement éclairé, façonné par ce que nous avons entendu de la part d'acteurs du marché, de décideurs publics, de développeurs et de chefs de file de l'industrie de l'énergie. Les opinions présentées s'ancrent dans des échanges réels et les réalités pratiques du paysage énergétique et industriel en Atlantique.

Les points de vue exprimés dans ce rapport ne représentent pas nécessairement les points de vue de l'APECA ou du gouvernement du Canada. Les auteurs sont responsables de l'exactitude, de la fiabilité et de l'actualité de l'information.

Ce rapport n'est pas un document technique ou académique. Bien que nous ayons examiné une quantité importante de documents dans le cadre de ce mandat, nous n'y incluons pas de références exhaustives ni de bibliographie formelle. L'approche visait plutôt à passer outre des débats bien connus et à dégager un cadre d'action.

La valeur de cette démarche tient au fait que les défis auxquels la région fait face ne sont pas uniquement techniques; ils relèvent aussi de l'ambition et de la capacité à réaliser, ensemble, des projets d'envergure à travers plusieurs administrations. Les parties prenantes et titulaires de droits qui ont contribué à ce rapport ont souligné que les obstacles principaux sont souvent culturels, institutionnels et politiques.

En nous appuyant directement sur ces éclairages, le rapport met en évidence la façon dont les décisions se prennent réellement, comment les projets se concrétisent, et comment la collaboration (ou son absence) se vit sur le terrain. Le rapport ne présume pas d'un résultat privilégié et ne vise pas à critiquer les décisions passées. Il a pour but de soutenir des discussions éclairées entre les gouvernements, les collectivités autochtones, l'industrie et les autres participants au système, afin de s'aligner sur les prochaines étapes.

50⁺entrevues
menéesAccent sur
le Canada
atlantiqueLe résultat :
un cadre
séquencé de
collaboration

Mise en contexte

La collaboration énergétique régionale est un thème récurrent au Canada atlantique depuis de nombreuses années. Les gouvernements, les services publics et les planificateurs de réseaux comprennent depuis longtemps qu'une meilleure coordination au-delà des frontières provinciales pourrait améliorer la fiabilité, faciliter l'intégration des ressources renouvelables et réduire les coûts ainsi que la complexité des investissements majeurs en énergie. Cette perspective a été reprise dans des études et des discussions de politiques publiques antérieures.

Malgré cette compréhension partagée et l'interconnexion physique croissante entre les provinces, la collaboration régionale est demeurée limitée et intermittente. La planification, l'exploitation et les décisions d'investissement continuent d'être prises principalement à l'échelle provinciale ou au niveau des services publics, conformément aux mandats et aux cadres réglementaires en place.

La coordination se fait au moyen d'ententes bilatérales, par exemple des approvisionnements, de l'entraide en situation d'urgence et l'utilisation d'infrastructures de transport partagées, mais ces mécanismes sont surtout transactionnels. Les priorités provinciales et les divers cycles institutionnels rendent difficile le maintien d'un alignement durable. Les décisions en matière d'infrastructures énergétiques se déploient sur des décennies, alors que la plupart des approches de coordination n'ont pas été conçues pour résister aux changements politiques.

Le rapport actuel ne revient pas sur la justification théorique de la collaboration régionale. Il reflète plutôt le point de vue de plus en plus commun, exprimé par les personnes interviewées, selon lequel le contexte décisionnel évolue : pressions sur l'abordabilité, resserrement des contraintes du système et ampleur des investissements à venir prennent désormais une place plus centrale qu'auparavant. Nos entrevues soulignent que ces pressions exigent une intervention structurelle pour changer les résultats. Le rapport explore donc si les conditions existent pour une collaboration à la fois durable et créatrice de valeur.

¹ [Marine Renewables Canada, Atlantic Canada Wind Energy Supply Chain Assessment \(2025\)](#); [Atlantic Economic Council, Implications for Atlantic Canada's Economy in the Pursuit of Net-Zero Emissions \(2025\)](#); [Power Advisory, Eastern Canada – Northeast U.S. Interregional Transmission Planning Roadmap \(2025\)](#); [Net Zero Atlantic, Market Opportunities for Offshore Wind in Atlantic Canada \(2025\)](#); [National Resources Canada, Joint Policy Statement on Developing and Transmitting Clean, Reliable and Affordable Power in Nova Scotia and New Brunswick \(2023\)](#); [Public Policy Forum, Catching the Wind \(2023\)](#); [Natural Resources Canada, Clean Power Roadmap for Atlantic Canada \(2022\)](#); [AEG Transmission Planning Committee, Atlantic Energy Gateway Transmission Modeling Study Report \(2012\)](#).

Vers une collaboration durable

Ce projet a débuté à partir d'un constat : les tentatives antérieures de collaboration énergétique régionale se sont souvent essouffées non pas par manque d'intérêt commun, mais parce que l'on a accordé trop peu d'attention aux étapes pratiques nécessaires pour passer d'un accord de principe à la mise en œuvre. La région ne manque ni d'analyses pertinentes, ni de discussions de bonne foi; ce qui a manqué, c'est un chemin clair allant de l'intérêt à l'exécution.

Dès le départ, le rapport reposait sur l'idée que toute collaboration régionale significative exigerait des travaux préparatoires dans plusieurs domaines concrets, notamment :

- cartographier les interdépendances et les occasions entre les systèmes énergétiques provinciaux existants, en s'appuyant sur les travaux déjà en cours;
- cerner des occasions plausibles de débouchés économiques pour l'énergie et les produits dérivés;
- définir une trajectoire vers une modélisation et une planification énergétiques intégrées à l'échelle régionale;
- identifier des moyens de réduire les obstacles au commerce interprovincial (ce qui peut inclure l'harmonisation des processus d'évaluation environnementale et de délivrance de permis);
- établir des mécanismes de gouvernance et de coordination capables de soutenir une mise en œuvre à long terme.

Nos dialogues avec les parties prenantes et titulaires de droits a servi à tester ces hypothèses. Dans l'ensemble, les personnes interviewées ont convenu que des progrès dans chacun de ces domaines seraient nécessaires et constructifs. Par ailleurs, un consensus marqué s'est dégagé sur un point plus fondamental : aucune de ces étapes, à elle seule, ne suffira. **La collaboration régionale ne pourra durer que s'il est démontré qu'elle crée une valeur évidente pour chaque province participante, une valeur supérieure à ce qu'elle pourrait raisonnablement obtenir seule, et que cette valeur soit perçue comme équilibrée à l'échelle de la région.**

Les parties prenantes et les titulaires de droits nous ont dit

Les passages qui suivent constituent une synthèse des commentaires reçus de la part de parties prenantes et de titulaires de droits dans la région. Très peu ont remis en question la valeur conceptuelle de la collaboration. Les échanges ont plutôt porté sur les raisons des difficultés passées, sur ce qui a changé et sur les conditions nécessaires pour que la collaboration soit durable en pratique.

La collaboration n'émergera pas d'elle-même

Un thème constant est que la justification de la collaboration n'est plus abstraite. Les personnes interviewées ont cité la complexité croissante des systèmes, l'incertitude accrue quant à l'évolution de la demande, et l'ampleur des investissements émergents comme des facteurs qui exercent une pression réelle sur les approches provinciales actuelles. Si l'abordabilité, à elle seule, n'a pas toujours été perçue comme un catalyseur suffisant, plusieurs ont noté que les occasions économiques manquées ou retardées deviennent plus visibles et plus difficiles à ignorer.

Les personnes interrogées ont été claires : la collaboration ne se produira pas spontanément. Les incitatifs politiques demeurent provinciaux, et les provinces ainsi que les organismes de réglementation ont pour mandat de prioriser leurs contribuables et leurs intérêts économiques. Plusieurs ont insisté sur le fait que la collaboration ne peut reposer uniquement sur la bonne volonté; elle doit être structurée afin que

toutes les parties puissent clairement constater la valeur créée et gérer les risques. À défaut, les initiatives régionales risquent de revenir à des approches bilatérales ou dirigées par une province lorsque les conditions politiques ou économiques changent.

La collaboration plutôt que la concurrence

Sur la scène internationale, comme au sein de la fédération, le Canada atlantique est perçu comme une seule région par les investisseurs, les gouvernements et les partenaires commerciaux. Lorsque les provinces se font concurrence pour des bassins limités de capitaux, de main-d'œuvre ou de financement fédéral, il en résulte souvent un jeu à somme nulle qui réduit l'opportunité globale. La collaboration peut aider à déplacer l'attention : passer de la concurrence pour des ressources rares à l'élargissement de ce qui est possible pour la région dans son ensemble.

Le transport de l'électricité et la planification du réseau sont essentiels

Le transport de l'électricité et la planification des réseaux sont revenus fréquemment comme éléments essentiels de toute démarche plausible de collaboration. Beaucoup s'entendent pour dire qu'une meilleure coordination de la planification du transport pourrait débloquer le développement de l'énergie renouvelable, accroître la flexibilité du système et réduire les investissements redondants. Plusieurs ont aussi souligné que le transport est l'un des rares domaines où la collaboration régionale est déjà intuitivement comprise par les investisseurs, les prêteurs et les partenaires autochtones, ce qui en fait un point de départ pragmatique. Cela dit, l'incertitude subsiste quant à l'ampleur des efforts nécessaires pour moderniser simultanément l'approche réglementaire et garantir des bénéfices à l'ensemble des provinces.

Aligner les hypothèses avant de choisir des solutions structurelles

Le consensus était moins concret quant aux modèles de fin de parcours (par exemple, un exploitant de système indépendant à l'échelle

régionale). Plusieurs ont mis en garde contre une précipitation vers des solutions structurelles sans d'abord aligner les hypothèses, améliorer le partage d'information et renforcer la confiance. L'idée de « marcher avant de courir » est revenue : commencer par une planification partagée, une analyse harmonisée et une articulation plus claire de la valeur régionale avant d'envisager des arrangements institutionnels plus formels.

Les perspectives autochtones

Les perspectives autochtones ont apporté une dimension structurelle importante. Plusieurs ont noté que des collectivités autochtones de la région réfléchissent de plus en plus au-delà de projets à l'échelle communautaire, vers une participation et un leadership plus larges dans les systèmes énergétiques, y compris la propriété et la gouvernance d'infrastructures de transport, de production de gaz et de production à grande échelle. En même temps, la diversité des structures de gouvernance et des priorités d'une province à l'autre souligne la nécessité de modèles de collaboration flexibles, respectueux de la souveraineté et attentifs au contexte local.

Reconnaître nos différences

Les personnes interrogées ont insisté sur le fait qu'une collaboration régionale importante n'exige pas une participation uniforme, ni des résultats identiques entre provinces. Les administrations abordent la discussion à partir de points différents, avec des caractéristiques de système, des ressources et des priorités stratégiques distinctes. Concrètement, cela signifie que certaines provinces peuvent percevoir une valeur plus évidente à court terme dans certaines formes de collaboration que d'autres.

Certains ont estimé que la collaboration devrait commencer au sein des provinces maritimes, avec une voie claire vers une participation atlantique plus large au fil du temps. D'autres ont souligné que la base de ressources ainsi que les pressions économiques de Terre-Neuve-et-Labrador

rendent son inclusion éventuelle importante, même si la participation à court terme demeure limitée.

Des bénéfices tangibles indispensables

Enfin, les personnes interviewées sont revenues de façon constante à une question centrale : qu'est-ce qui rendrait la collaboration « rentable »? Plusieurs ont exprimé un scepticisme fondé sur l'expérience passée, où les études se multipliaient sans résultats concrets. Pour durer, la collaboration doit démontrer des bénéfices tangibles : réduction du risque, meilleure certitude d'investissement, meilleurs résultats de système, ou occasions économiques plus claires, qui ne seraient pas atteignables par l'action d'une seule province.

La conception d'une collaboration qui perdure

Dans l'ensemble, les commentaires indiquent que la question n'est pas de savoir si la collaboration est possible, mais si elle peut être conçue de manière pragmatique, créatrice de valeur et résiliente face aux cycles politiques et aux changements institutionnels.

Ce qui soulève trois questions :

- Quels problèmes cherchons-nous à résoudre ?
- Peut-on réussir aujourd'hui là où nous avons échoué dans le passé ?
- Quel cadre permettra d'aboutir à une collaboration durable ?

Le défi économique

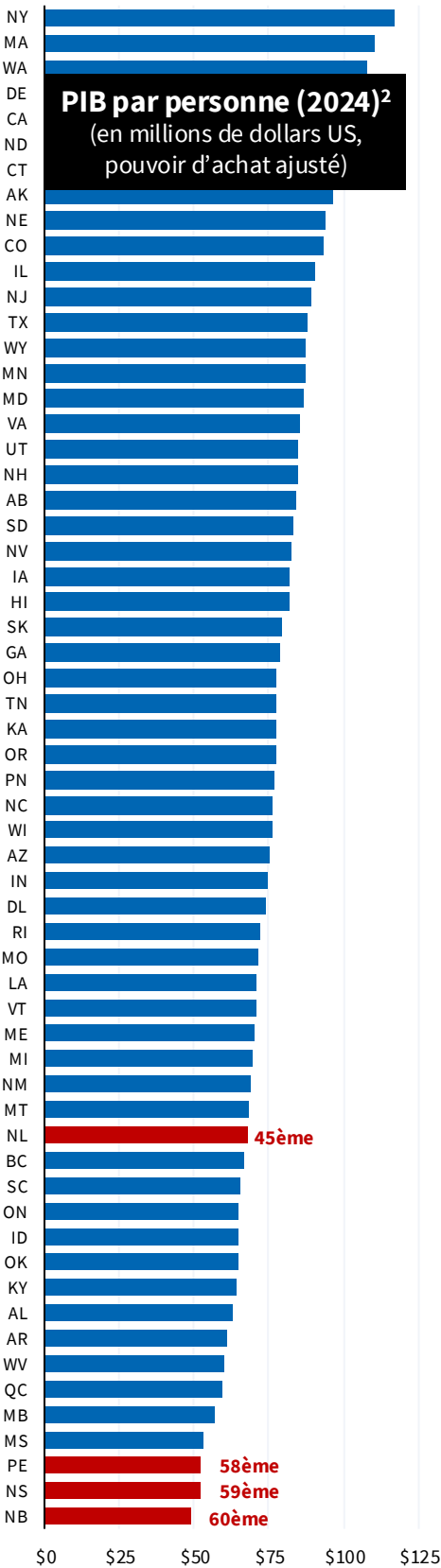
Le Canada atlantique fait face à un défi économique structurel, dont les pressions sont particulièrement aiguës dans les provinces maritimes. En termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, les provinces maritimes se classent systématiquement au bas de l'échelle parmi les provinces canadiennes et les États américains. Elles affichent également les niveaux de productivité les plus faibles au Canada, mesurés par le PIB par heure travaillée.

Bien que ces indicateurs reflètent de multiples facteurs, les personnes interrogées ont souligné que **la croissance économique dépend en partie de l'accès à des systèmes énergétiques capables de soutenir des charges importantes, fiables et à des coûts concurrentiels**. Les administrations de petite taille et fragmentées sont donc plus limitées dans leur capacité à attirer et à retenir des investissements à forte intensité énergétique.

Les pressions liées à l'abordabilité de l'énergie aggravent ce défi. Des revenus moyens plus faibles signifient que les coûts énergétiques représentent une part plus importante des budgets des ménages. En l'absence de systèmes énergétiques capables de soutenir une croissance industrielle durable, la région risque de renforcer un cycle de sous-investissement, de revenus plus faibles et de difficultés persistantes en matière d'abordabilité.

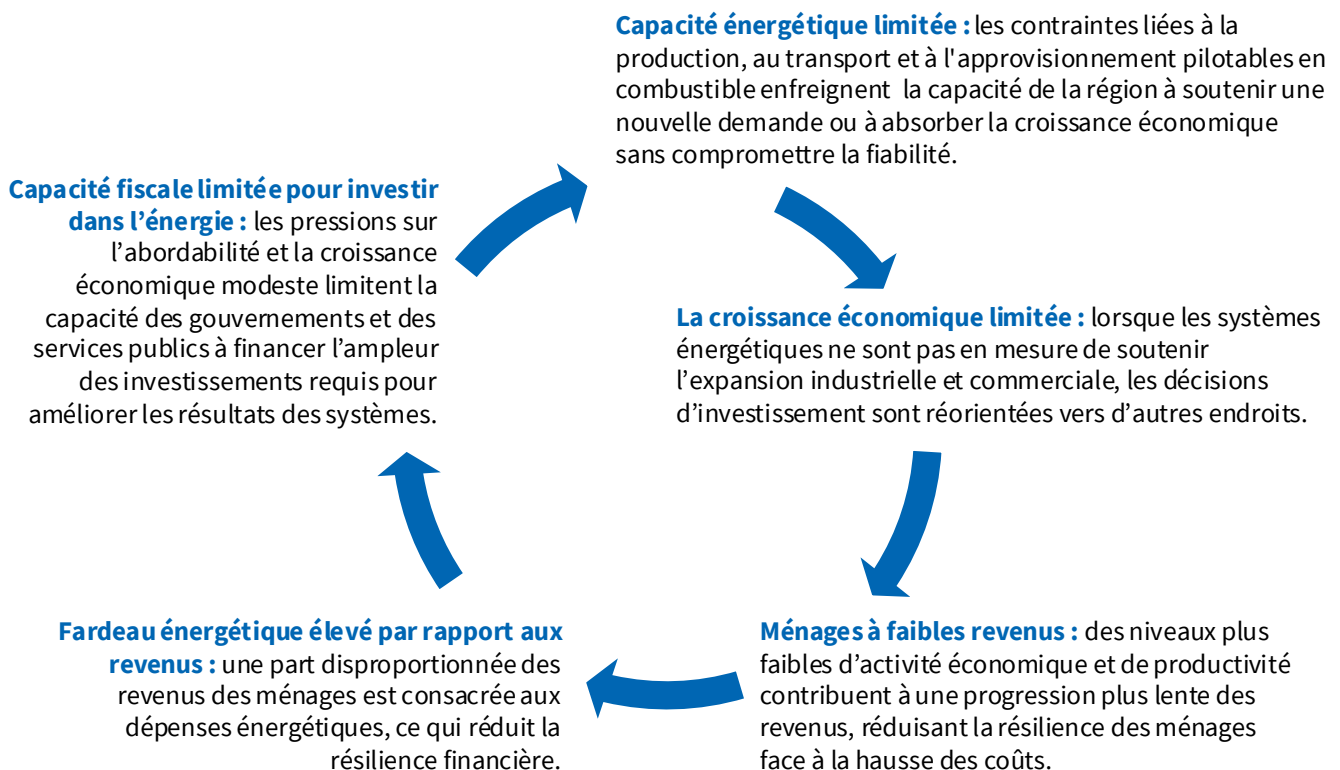
¹ Tableau de Statistique Canada 36-10-0480-01

² The Hub..Notes de source – The Hub : calculs internes fondés sur des données de Statistique Canada (tableau de données 36-10-0222) et du U.S. Bureau of Economic Analysis (BEA). Toutes les valeurs sont exprimées en termes réels et ajustées en fonction de la parité de pouvoir d'achat (PPA), selon le facteur PPA de la Banque mondiale pour le Canada (1,14 en 2024).



Une intervention structurelle nécessaire pour changer les résultats

Les personnes interrogées ont décrit un ensemble de conditions structurelles interreliées et circulaires qui façonnent à la fois les résultats des systèmes énergétiques et le rendement économique global de la région.

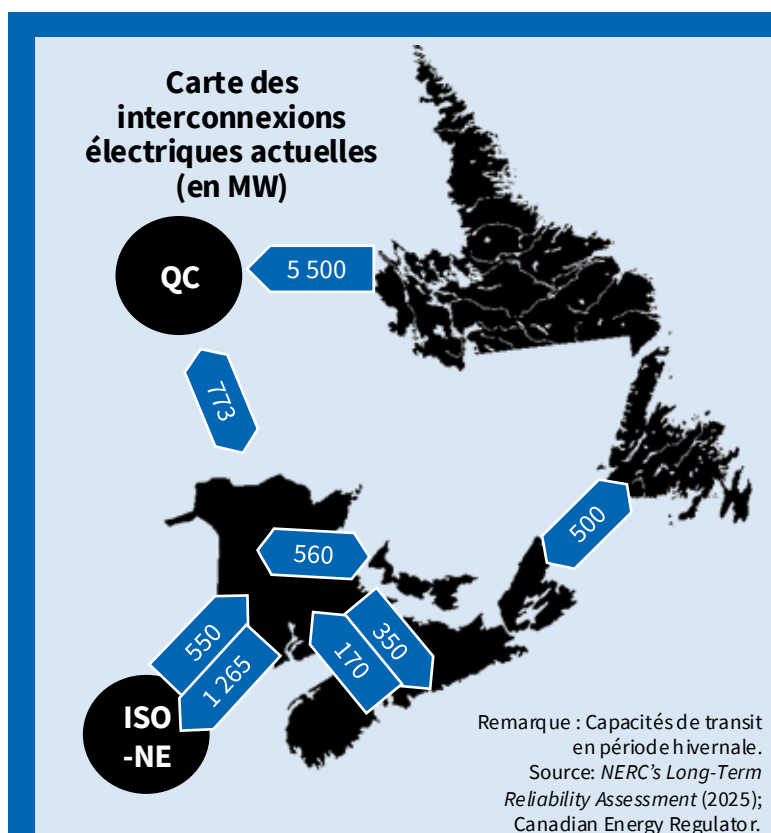


L'électricité mise en contexte

Le système électrique est l'endroit où les contraintes structurelles du Canada atlantique sont les plus visibles et où les limites des approches strictement provinciales se font le plus sentir. Bien que les réseaux électriques de la région soient physiquement interconnectés, la planification, les investissements et la gestion des risques demeurent largement provinciaux dans la pratique.

Le système électrique du Canada atlantique fait face à un défi structurel fondamental : les provinces tentent de répondre de manière indépendante à des pressions de plus en plus complexes et rapides, notamment en matière de fiabilité, d'abordabilité et de besoins en capital, dans des cadres réglementaires qui n'ont pas été conçus pour l'ampleur et l'interdépendance du système actuel. Ces pressions dépassent les frontières provinciales, mais les décisions continuent d'être prises principalement à l'intérieur des provinces.

Des évaluations externes confirment ce contexte. Les [analyses de fiabilité à long terme de NERC](#) prévoient un resserrement des marges de réserve dans la région des Maritimes, soulignant l'équilibre de plus en plus fragile entre l'offre et la demande, et ce, même avant de tenir compte de la croissance additionnelle de la charge ou des retards potentiels de projets majeurs. Cela complique davantage la planification et la priorisation des investissements province par province.



Le problème à résoudre par rapport à l'électricité

À l'échelle de la région, les provinces réagissent à des pressions immédiates en matière de fiabilité, d'abordabilité et d'investissement, mais elles le font en grande partie en parallèle, plutôt que dans le cadre d'une approche régionale coordonnée de planification et d'investissement.

Les personnes interviewées ont insisté sur l'importance de la taille du marché. Du point de vue des promoteurs de projets et des grands consommateurs d'électricité, le Canada atlantique est souvent perçu comme un ensemble de petits marchés fragmentés, chacun offrant des possibilités limitées isolées. Cette fragmentation peut accroître les coûts, ralentir les décisions d'investissement et limiter les types de projets viables dans une province.

Une meilleure coordination ne supprime pas toutes ces contraintes, mais elle peut élargir le marché effectif, améliorer la clarté pour les investisseurs et réduire les risques tant du côté de l'offre que de la demande.

Pressions liées à la charge / aux débouchés		Pressions et ambitions en matière de production
T.- N.- L.	Capacité insuffisante pour soutenir la croissance des charges industrielles, en particulier celles liées au secteur minier	Nouveaux projets hydroélectriques; réexamen du protocole d'entente avec Hydro-Québec; nécessité de fermer et de remplacer la centrale de Holyrood
N.- B.	Exigences de transport sur les interconnexions et contraintes de livraison en conditions de pointe et de contingence	Planification de nouvelles capacités de production, y compris nucléaire; infrastructures hydroélectriques vieillissantes; évaluation des options de capacité ferme
Î.- P.- É.	Contraintes de fiabilité durant les périodes de pointe; offre locale limitée	Forte pénétration des énergies renouvelables, avec dépendance à la production et au transport interprovinciaux
N.- É.	Capacité de transport limitée pour exporter l'électricité hors de la province	Ambitions de développement éolien à grande échelle; évaluation de capacités de production ferme pour soutenir la fiabilité du système

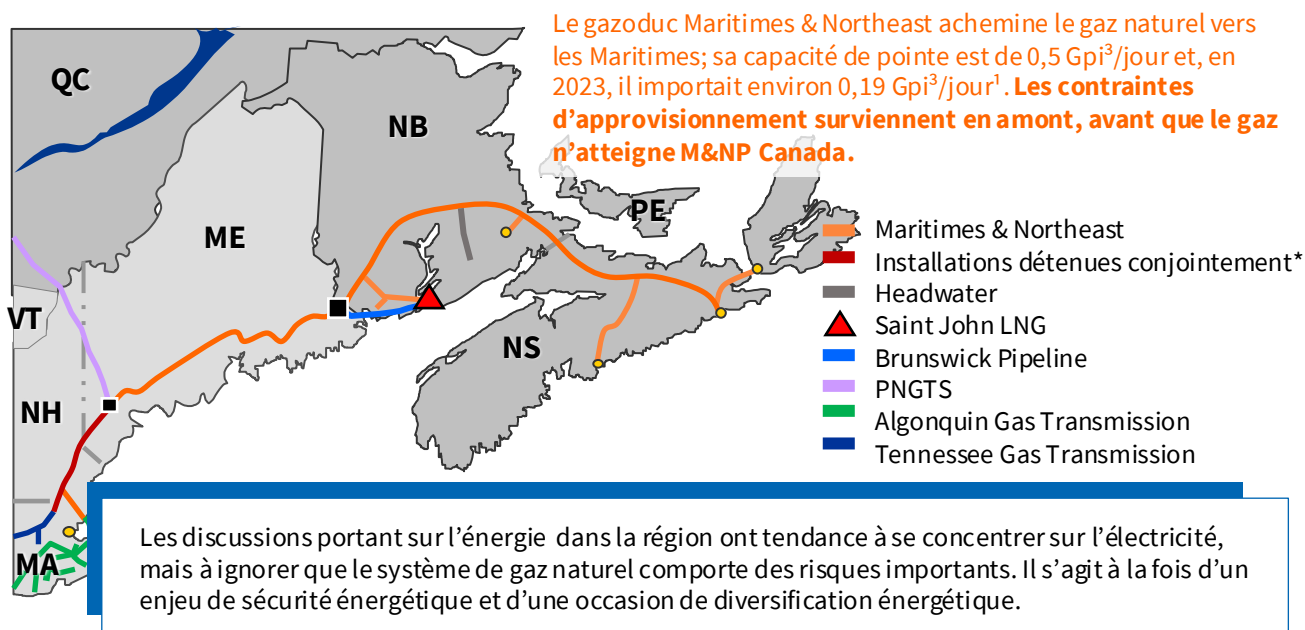
Pris ensemble, ces constats suggèrent que le défi central n'est pas de choisir les « bons » projets, mais de mettre en place des cadres de gouvernance et de planification durables qui fonctionnent à l'échelle véritable du système.

¹¹ Il existe des exemples de collaboration interprovinciale aujourd'hui, mais ceux-ci demeurent vulnérables aux changements de cycles politiques et à l'évolution des priorités.

Le gaz naturel mis en contexte

La majorité des personnes interrogées ont principalement abordé l'électricité lorsqu'elles discutaient de collaboration énergétique régionale. C'est dans ce domaine que les pressions sont les plus visibles. Le gaz naturel a rarement été soulevé comme sujet autonome. Toutefois, il est revenu de façon récurrente comme contrainte sous-jacente en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick dépendent du gaz naturel pour la production de l'électricité, l'activité industrielle et les usages commerciaux, avec une utilisation plus limitée pour le chauffage résidentiel. Du point de vue du système énergétique, le gaz représente une part importante de la consommation finale dans les Maritimes et il est profondément intégré à la façon dont ces provinces répondent à la demande de pointe et soutiennent les charges industrielles. Par conséquent, la dépendance au gaz naturel ne peut être réduite rapidement sans solutions de remplacement viables à grande échelle.

¹ Canada Energy Regulator

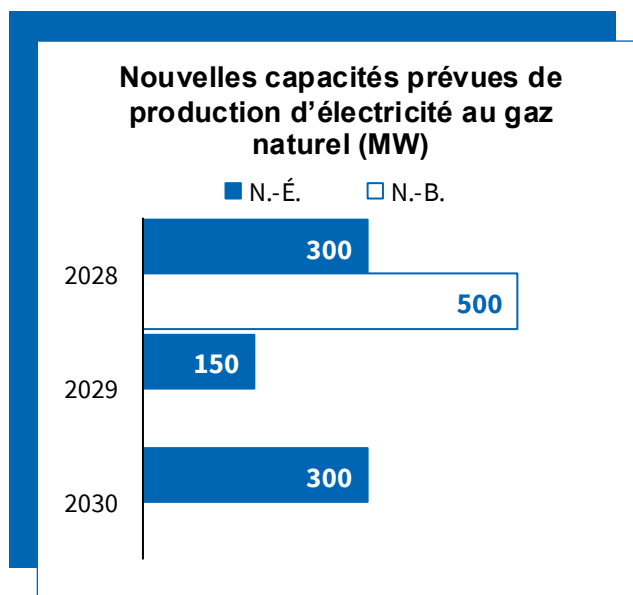
* Propriété de Maritimes & Northeast Pipeline, L.L.C. U.S. & PNGTS

Le problème à résoudre par rapport au gaz naturel

À mesure que les centrales au charbon sont fermées et que la production renouvelable variable augmente, le gaz naturel est de plus en plus envisagé comme une source clé de capacité solide et d'équilibrage du système. Les personnes interrogées ont souligné que, à court et moyen terme, il existe peu d'alternatives disponibles à l'échelle et dans les délais requis. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick intègrent activement de nouvelles centrales au gaz dans leurs plans de fiabilité.

Parallèlement, la flexibilité de l'approvisionnement en gaz dans les Maritimes est limitée et coûteuse. Il existe peu de production locale et de capacité de stockage. La quasi-totalité du gaz consommé en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick est importée et transite par les États-Unis avant d'atteindre la région. Cette situation expose les provinces à la volatilité des prix, à la congestion, aux risques géopolitiques et aux perturbations externes. Le gaz naturel liquéfié (GNL) offre une option d'approvisionnement supplémentaire, mais à coût plus élevé et avec une exposition accrue aux nuances des marchés mondiaux.

Dans une perspective de collaboration régionale, la question du gaz naturel renforce un thème central de ce rapport : les décisions relatives à la production, à l'approvisionnement en combustible et aux infrastructures de soutien sont prises en grande partie à l'échelle provinciale, même si les flux, les contraintes et les risques liés au gaz sont déjà partagés entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Ainsi, des décisions rationnelles dans une province peuvent accroître le coût et les risques pour l'ensemble de la région.



Pouvons-nous réussir aujourd'hui là où nous avons échoué dans le passé?

L'appel à une collaboration énergétique régionale n'est pas nouveau. Des initiatives antérieures ont permis des avancées progressives, mais elles n'ont pas perduré, car les conditions et les structures nécessaires à une collaboration soutenue n'existaient pas.

Une collaboration régionale réussie repose sur trois conditions essentielles :

1

Premièrement, il doit exister un ou plusieurs **catalyseurs** : un ensemble de pressions suffisamment aiguës pour forcer l'action plutôt que de prolonger l'analyse ou de recourir à des solutions bilatérales temporaires.

2

Deuxièmement, les **intérêts provinciaux doivent être alignés** : la reconnaissance commune que l'ampleur, le rythme et le profil de risque des investissements désormais requis dépassent ce que les provinces peuvent livrer efficacement individuellement.

3

Troisièmement, le **leadership autochtone** doit être intégré, non pas comme apport externe ou consultatif, mais comme principe fondamental de gouvernance, pour influencer la prise de décision, la répartition des risques et la diffusion des retombées économiques.

Au cours des efforts précédents nous avons souvent cherché à négocier rapidement autour de projets précis avant que ces conditions ne soient en place. Le rapport actuel adopte une prémisse différente : une collaboration durable doit commencer par la planification, l'analyse et l'alignement partagés, plutôt que par des projets individuels. La question n'est donc pas de savoir si la collaboration a déjà été discutée, mais si les conditions nécessaires existent aujourd'hui pour qu'elle fonctionne véritablement.

Les catalyseurs

Le regain d'intérêt en la collaboration énergétique régionale découle d'une convergence de pressions qui se sont accumulées au fil du temps dans les systèmes énergétiques du Canada atlantique, notamment la hausse des risques climatiques, l'accélération des exigences de décarbonation et le resserrement des contraintes des systèmes. Considérées individuellement, aucune de ces pressions n'est nouvelle. Toutefois, leur effet combiné modifie profondément la faisabilité des approches existantes et accentue l'urgence d'une action coordonnée.

Les catalyseurs

Les pressions liées à l'abordabilité de l'énergie se sont intensifiées à mesure que la demande augmente, que les infrastructures vieillissent et que les événements météorologiques extrêmes deviennent plus fréquents.

Les projets énergétiques de grande envergure **dépassent de plus en plus les cadres actuels de planification**, d'approbation et de prise de décision en matière d'investissement, ce qui freine l'avancement des projets.

Finalement, l'insuffisance de l'offre énergétique et des capacités de transport est devenue une contrainte réelle au **développement économique**, car elle limite la capacité de la région à soutenir une nouvelle croissance.

Le niveau **d'investissement en capital** requis pour maintenir la fiabilité du réseau électrique tout en progressant vers la décarbonation dépasse désormais ce que les provinces atlantiques peuvent raisonnablement financer individuellement. À cette échelle, une participation du gouvernement fédéral deviendra nécessaire.

Pris ensemble, ces catalyseurs indiquent que les pressions émergentes ont dépassé les solutions provinciales cloisonnées. Une collaboration régionale et fédérale coordonnée est désormais nécessaire pour gérer les coûts, les risques et la fiabilité des systèmes. En l'absence d'une intervention opportune et délibérée, ces pressions risquent de s'intensifier, réduisant l'éventail des options futures et entraînant une hausse des coûts.

Le premier catalyseur

Les pressions liées à l'abordabilité de l'énergie se sont intensifiées à mesure que la demande augmente, que les infrastructures vieillissent et que les événements météorologiques extrêmes deviennent plus fréquents.

Ces pressions se traduisent de plus en plus par une hausse des tarifs d'électricité car les augmentations observées dans plusieurs provinces de l'Atlantique dépassent la croissance des revenus pour de nombreux ménages. **Les pressions liées à l'abordabilité génèrent à la fois des tensions politiques et limitent les options d'investissement futur.**

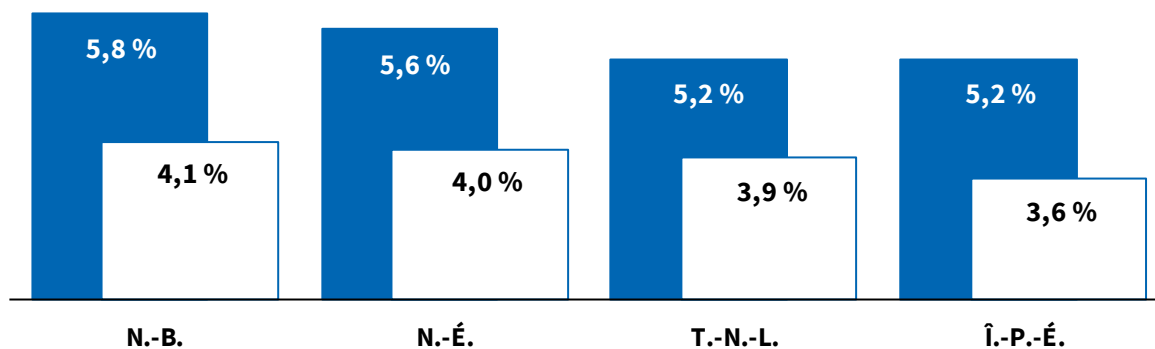
Au Canada atlantique, les enjeux d'abordabilité sont particulièrement marqués. Le revenu médian des ménages est inférieur à la moyenne nationale, et une proportion importante de ménages à faible revenu et de ménages ruraux vit déjà en situation de pauvreté énergétique (voir le graphique ci-dessous).¹

Si les pressions liées à l'abordabilité, à elles seules, ne suffisent pas à déclencher une collaboration régionale, elles restreignent de façon importante l'éventail des options viables en matière de politiques publiques et d'investissement. Dans ce contexte, les approches qui reposent sur des infrastructures redondantes, des solutions locales à coût élevé ou des investissements en capital non coordonnés deviennent de plus en plus difficiles à justifier, ce qui renforce l'argumentaire en faveur de solutions régionales mieux coordonnées et plus rentables.

Dépenses énergétiques du ménage médian en proportion du revenu après impôt

- Situation actuelle
- Exemple du fardeau énergétique selon les coûts énergétiques du Canada atlantique et du revenu médian de l'Alberta

Le seuil de la pauvreté énergétique est fixé à 6 %



¹ Données fondées sur des calculs internes. Les Canadian Urban Sustainability Practitioners (CUSP) définissent la pauvreté énergétique comme situation où les ménages consacrent plus de 6 % de leur revenu après impôt à leur consommation énergétique.

Le deuxième catalyseur

Les projets énergétiques de grande envergure **dépassent de plus en plus les cadres actuels de planification**, d'approbation et de prise de décision en matière d'investissement, ce qui freine l'avancement des projets.

Les systèmes énergétiques du Canada atlantique sont de plus en plus interconnectés dans les faits, mais demeurent largement cloisonnés sur le plan réglementaire et de la gouvernance. Les cadres régissant la planification des systèmes, les investissements et les tarifs sont établis et administrés de façon indépendante dans chaque province, conformément aux mandats définis par les gouvernements provinciaux. Ces cadres sont mal adaptés pour tenir compte des effets transfrontaliers sur les systèmes ou des objectifs de développement économique régional, ce qui crée un décalage croissant entre le fonctionnement réel des systèmes et leur gouvernance.

Dans chaque province, les organismes de réglementation doivent déterminer si de nouvelles infrastructures sont nécessaires et justifiées en fonction des prévisions de la demande locale, des impacts sur les abonnés et des exigences du système. Les projets susceptibles d'offrir des bénéfices régionaux plus larges ou à plus long terme peuvent éprouver des difficultés à progresser lorsque ces bénéfices ne se matérialisent pas clairement ou immédiatement au sein d'une seule administration. Pour les promoteurs d'infrastructures interprovinciales, cela implique souvent de naviguer à travers plusieurs évaluations des besoins successives, fondées sur des hypothèses et des échéanciers différents, avant même que les autorisations environnementales ne soient envisagées.

Pris ensemble, ces mécanismes réglementaires peuvent imposer des contraintes importantes au développement économique, en limitant la capacité du système énergétique à répondre à de nouvelles charges, à soutenir la croissance industrielle ou à accueillir efficacement des investissements de grande envergure.

Les processus d'évaluation environnementale ajoutent une couche supplémentaire de complexité. Les exigences varient d'une province à l'autre, notamment quant au moment et à la manière dont les études d'impact environnemental sont déclenchées et évaluées. Les promoteurs de projets multiprovinciaux doivent généralement déposer des évaluations séparées auprès de chaque gouvernement, ce qui accroît les coûts, l'incertitude et les délais de développement. Réduire les incohérences et les frictions entre ces processus revient, en pratique, à lever un obstacle au commerce interprovincial et pourrait, en théorie, réduire les coûts.

Le troisième catalyseur

Finalement, l'insuffisance de l'offre énergétique et des capacités de transport est devenue une contrainte réelle au **développement économique**, car elle limite la capacité de la région à soutenir une nouvelle croissance.

Dans plusieurs administrations, la capacité ferme disponible et la marge de manœuvre des réseaux de transport ne suffisent plus à accueillir de nouvelles charges importantes ou de nouvelles sources d'approvisionnement, même lorsque ces projets offriraient des retombées économiques ou des avantages importants en matière d'emploi.

Les personnes interviewées ont indiqué que des projets industriels, commerciaux et liés aux ressources naturelles sont de plus en plus retardés, réduits ou refusés, parce que les services publics ne peuvent pas s'engager avec certitude à fournir, dans les délais requis, l'approvisionnement énergétique ou la capacité de transport nécessaires.

Ces contraintes touchent également les clients existants. À mesure que les marges de réserve se resserrent, les services publics et les gouvernements se concentrent davantage sur le maintien de la fiabilité en période de pointe, notamment lors d'événements météorologiques extrêmes. Les personnes interrogées ont signalé un risque croissant que les limitations de capacité se traduisent par un recours plus fréquent à des mesures de gestion de la demande ou, dans certaines administrations, à des pannes tournantes afin de préserver la stabilité du système.

« Sans une politique claire pour s'attaquer à ces enjeux structurels importants de compétitivité, comme cela a été fait en Ontario et au Québec, la base industrielle du Nouveau-Brunswick continuera de se contracter et la province ne sera pas en mesure d'attirer de nouveaux investissements. »

- J.D. Irving, Limitée, novembre 2024

« L'ouest du Labrador, en particulier, est potentiellement à l'aube de transformations majeures et de l'expansion de son secteur minier du minerai de fer; toutefois, sans nouvelle capacité énergétique, cette occasion sera perdue au profit d'autres administrations concurrentes à l'échelle mondiale. »

- Secteur minier au Terre-Neuve-et-Labrador, octobre 2025

Le quatrième catalyseur

Le niveau **d'investissement en capital** requis pour maintenir la fiabilité du réseau électrique tout en progressant vers la décarbonation dépasse désormais ce que les provinces atlantiques peuvent raisonnablement financer individuellement. À cette échelle, une participation du gouvernement fédéral deviendra nécessaire.

La région de l'Atlantique est actuellement confrontée à une convergence de défis liés à la fiabilité et au renouvellement des infrastructures, avec des enjeux communs dans chaque province, notamment :

- la fermeture permanente ou la conversion partielle des centrales au charbon en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick d'ici 2030, nécessitant d'importantes nouvelles capacités et ressources de soutien ;
- des décisions importantes de renouvellement des infrastructures au Nouveau-Brunswick, y compris la réfection de plusieurs milliards de dollars de la centrale de Mactaquac et la planification du cycle de vie à long terme de la centrale nucléaire de Point Lepreau ;
- des projets ambitieux en matière de développement et d'exportation de l'énergie éolienne extracôtière, de l'hydroélectricité et du nucléaire, limités par la capacité de transport;
- des pressions croissantes sur la fiabilité à l'Île-du-Prince-Édouard, y compris le besoin de capacités fermes supplémentaires et d'interconnexions, ainsi que l'expérience récente de pannes tournantes.

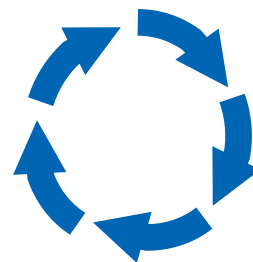
Pris individuellement, chacun de ces défis est considérable. Pris collectivement, ils représentent une ampleur d'investissement que les populations relativement modestes du Canada atlantique ne peuvent absorber. Les personnes interrogées ont constamment souligné que répondre à ces besoins exigera une priorisation et une séquence rigoureuses, et le recours à des outils de financement et de capital fédéraux.

« Lorsque les faits et les circonstances indiquent que la demande dépassera vraisemblablement l'offre, l'entreprise activera son plan de pannes tournantes. Des équipes de personnel qualifié, notamment des ingénieurs et des opérateurs du centre de contrôle, seront mobilisées en continu avant et pendant les opérations de pannes tournantes, jusqu'au rétablissement du fonctionnement normal du réseau électrique. »

- Maritime Electric, décembre 2025

Une trajectoire intenable

Bien que le présent rapport ne cherche pas à spéculer sur des résultats futurs précis, l'expérience récente offre un avertissement clair. Au cours des cinq dernières années, les coûts de l'énergie au Canada atlantique ont augmenté de façon marquée, et ils dépassent largement la croissance des revenus médians des ménages et du produit intérieur brut. En l'absence de changements structurels, cette dynamique risque de devenir auto-renforçant.



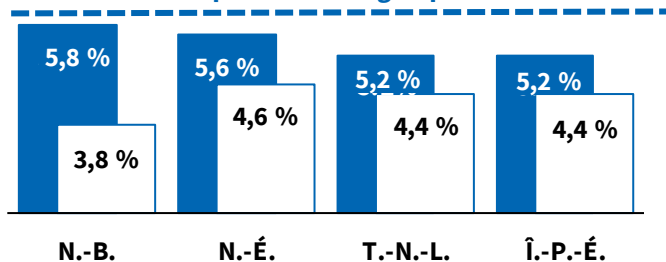
Exemple illustratif de l'augmentation des coûts en capital

En 2014, les estimations pour la réfection du barrage de Mactaquac au Nouveau-Brunswick se situaient entre 3 et 5 milliards de dollars. Aujourd'hui, ces estimations ont à peu près doublé pour atteindre une fourchette de 7,5 à 9 milliards de dollars.¹

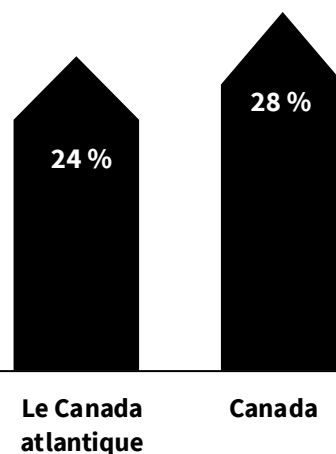
Augmentation de la part du revenu après impôt consacrée à l'énergie pour le ménage médian³

■ Aujourd'hui □ 2019

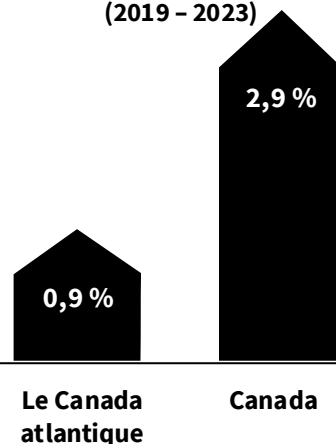
Le seuil de la pauvreté énergétique est fixé à 6 %



Augmentation du produit intérieur brut² (2018 - 2022)



Hausse du revenu après impôt du ménage médian⁴ (2019 - 2023)



¹ CBC News

² Tableau de Statistique Canada 36-10-0468-01

³ D'après des calculs internes.

⁴ Tableau de Statistique Canada 11-10-0190-01

Le soutien et les attentes du gouvernement fédéral

Une participation fédérale d'une telle ampleur engendre un nouvel ensemble d'attentes. Les grands investissements de plusieurs milliards de dollars sont de plus en plus évalués à travers le prisme de l'efficacité des systèmes, de la coordination et des retombées nationales ou régionales.

Dans ce contexte, la collaboration régionale ne concerne pas un projet en particulier, mais la démonstration que le système énergétique du Canada atlantique soit planifié et développé de la manière la plus efficace et cohérente possible. Une planification régionale coordonnée permet d'aligner les priorités provinciales, de réduire les doublons et de présenter un dossier plausible et investissable en vue d'un partenariat fédéral.

Les premiers ministres des provinces atlantiques ont reconnu l'importance de la collaboration régionale par le biais d'initiatives axées sur des priorités énergétiques communes. Toutefois, les provinces continuent de faire avancer des stratégies individuelles pour répondre à des pressions locales, ce qui démontre la difficulté de maintenir un alignement régional durable.

Le soutien fédéral aux grandes initiatives d'infrastructure et d'énergie est de plus en plus conditionnel à la preuve d'une collaboration intergouvernementale durable et à long terme.

L'intérêt actuel du gouvernement fédéral pour des approches coordonnées à l'échelle des systèmes reflète un agenda plus large de développement national, mais cet espace politique et financier ne sera pas accessible indéfiniment. Sans alignement crédible, le Canada atlantique risque de manquer une fenêtre étroite pour se positionner comme partenaire fédéral de choix.

Les changements institutionnels déjà en cours

Bien que les changements institutionnels ne constituent pas en soi un catalyseur de la collaboration régionale, les personnes interrogées ont souligné que le paysage de la gouvernance énergétique au Canada atlantique est en pleine évolution. Dans l'ensemble de la région, les provinces réévaluent activement la manière dont les systèmes électriques sont planifiés, réglementés et exploités, en réponse à des pressions croissantes sur la fiabilité, à la hausse des coûts et à l'évolution rapide des dynamiques des systèmes.

Des développements récents en témoignent. La Nouvelle-Écosse a entrepris la mise en place d'un exploitant de système indépendant, séparant la planification et l'exploitation du réseau de la propriété des actifs. Le Nouveau-Brunswick procède à un examen de la structure et du mandat d'Énergie NB. Terre-Neuve-et-Labrador réévalue son protocole d'entente avec Hydro-Québec dans le cadre d'un examen plus large de sa stratégie énergétique et industrielle.

Bien que ces initiatives diffèrent par leur portée et leur intention, elles sont perçues comme des signaux indiquant que les modèles institutionnels existants sont soumis à des contraintes croissantes et que les gouvernements cherchent activement des ajustements. En même temps, les personnes interrogées ont insisté sur la nécessité d'aborder ces changements avec prudence. Aucune province n'est disposée à céder son autorité sur les tarifs, les normes de fiabilité ou les décisions importantes sur l'investissement.

Pour cette raison, les attentes en matière de collaboration se concentrent d'abord sur l'alignement plutôt que sur l'intégration immédiate. Le partage des hypothèses, une meilleure visibilité des effets transfrontaliers et des approches de planification qui reflètent le fonctionnement véritable des systèmes constituent des premières étapes claires.

Pris ensemble, ces changements institutionnels créent une occasion de synchronisation. Puisque les provinces réexaminent déjà leurs modèles de gouvernance individuellement, il existe une ouverture pour se demander si certains éléments pourraient être mieux coordonnés à l'échelle régionale, réduisant ainsi les frictions futures et améliorant la crédibilité des initiatives collaboratives, notamment aux yeux des investisseurs et des partenaires fédéraux.

¹ L'expérience antérieure du Nouveau-Brunswick avec un opérateur de réseau indépendant (2004-2013), qui a ensuite été réintégré à la société d'électricité, souligne que les modèles de gouvernance des réseaux au Canada atlantique ont été façonnés par l'évolution des conditions du marché et des priorités politiques.

Trouver un alignement dans la gouvernance régionale

Les intérêts provinciaux ne sont pas entièrement alignés, mais ils montrent des signes de convergence. Il existe une reconnaissance croissante que l'ampleur et l'urgence des pressions actuelles sur les systèmes rendent la collaboration régionale de plus en plus pragmatique, plutôt que strictement politique. Toute évolution vers des solutions structurelles nécessitera toutefois, au préalable, un fort alignement sur les objectifs et sur la valeur recherchée.

Les provinces de l'Atlantique et les collectivités autochtones doivent s'aligner sur la gouvernance énergétique régionale

L'alignement ne concerne pas uniquement les provinces. Les personnes interrogées ont souligné que toute collaboration régionale significative dépendra également de l'alignement avec les collectivités autochtones et entre celles-ci. Dans l'ensemble de la région, les collectivités autochtones sont de plus en plus positionnées comme actionnaires, partenaires commerciaux et acteurs à long terme des systèmes énergétiques, soutenues par des outils de financement plus souples et par une expérience accrue en matière de gouvernance de projets et de gestion d'actifs.

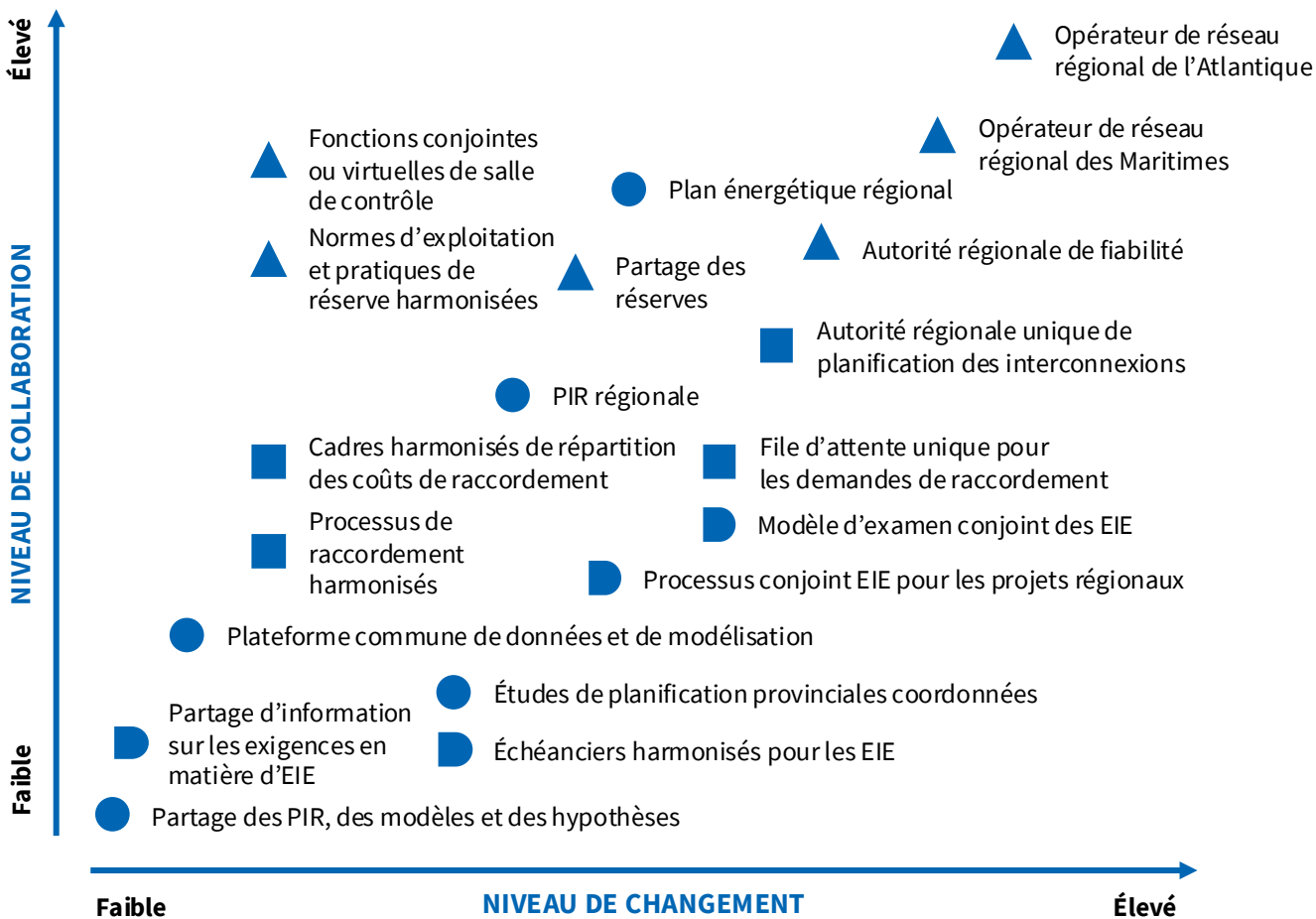
À l'échelle nationale, les collectivités autochtones participent de nos jours à des centaines de projets énergétiques, y compris des infrastructures de transport majeures, ce qui témoigne d'un changement important en matière de capacité et de participation. Ces évolutions suggèrent que le leadership autochtone peut jouer un rôle plus fondamental dans la gouvernance énergétique régionale qu'auparavant. L'intégration des perspectives et des intérêts autochtones dans les structures de gouvernance, plutôt que leur traitement en parallèle ou à titre consultatif a été identifiée comme une condition essentielle à une collaboration durable.



¹ Indigenous Energy Monitor Power & Utilities Industry Overview

La collaboration offre plusieurs options

Le potentiel de collaboration au Canada atlantique ne se limite pas à un projet ou à une approche unique. Il existe plusieurs façons de structurer la collaboration, allant d'une coordination limitée à des modèles plus intégrés. Ces options ne sont ni exclusives ni mutuellement incompatibles, et elles ne se limitent pas à un choix binaire. Au contraire, elles peuvent être mises en œuvre par étapes, permettant une progression séquencée à mesure que la confiance, les capacités et l'alignement se renforcent. **Le passage d'une option à une autre n'est pas nécessairement linéaire et n'exige pas de converger vers un seul état final.**



Planification à long terme

La planification intégrée des ressources (PIR) est déjà une pratique bien établie au niveau provincial et des services publics dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique. Une approche régionale à la planification à long terme n'entraîne pas l'abandon de l'autorité provinciale. Elle représente plutôt une évolution vers une optimisation régionale offrant des avantages tant économiques qu'en matière de fiabilité, tout en tenant compte de diverses ressources énergétiques.

Degré croissant de changement et de collaboration

Option	Description	Considérations	Voie à suivre
Partage des PIR, des modèles et des hypothèses	Comprendre les prévisions de la demande et de l'offre, les hypothèses, les perspectives des prix des combustibles et les critères de fiabilité, tout en continuant à préparer des plans provinciaux distincts.	Améliore la transparence et favorise la cohérence analytique, sans toutefois optimiser les investissements régionaux.	Volonté accrue de partager l'information. Travaux visant à convenir d'un ensemble commun d'hypothèses et de paramètres, sous la direction d'un groupe de travail technique conjoint.
Études de planification provinciales coordonnées	Travaux analytiques conjoints portant sur des enjeux précis (transport, suffisance des ressources ou possibilités d'exportation), réalisés parallèlement aux plans provinciaux.	Les occasions et contraintes régionales seraient identifiées; l'exécution demeure liée aux décisions provinciales.	Ententes formelles nécessaires pour définir la portée, la réalisation et l'échéancier des études conjointes en fonction des cycles de planification provinciaux.

(suite à la page suivante)

■ Planification à long terme (suite)

Degré croissant de changement et de collaboration

(suite de la page précédente)

Option	Description	Considérations	Voie à suivre
Plateforme commune de données et de modélisation	Jeux de données, outils et scénarios partagés pour soutenir l'analyse régionale entre les services publics, les opérateurs de réseau et les gouvernements.	Réduit le dédoublement et accroît la transparence; exige une gouvernance solide pour la gestion des données.	Évaluation et optimisation des outils; établissement de protocoles de gestion des données.
PIR régionale	Plan à long terme unique et exhaustif évaluant les besoins en électricité et en combustibles, les ressources et l'optimisation des options d'infrastructure régionale.	Fournit une orientation analytique solide, mais nécessite une entente préalable sur la portée, la gouvernance et la manière dont les résultats régionaux éclairent les approbations provinciales.	Ententes formelles sur la portée, la gouvernance et le mandat partagé, avec une articulation claire des modalités de mise en œuvre provinciale.
Plan énergétique régional	Élargissement de la PIR régionale afin d'inclure l'ensemble des solutions énergétiques.	Exige des niveaux élevés de confiance, une gouvernance cohérente et l'intégration des données.	Adoption progressive, alignée sur la valeur démontrée et l'état de préparation des provinces.

▲ Exploitation du réseau

L'exploitation du réseau définit la façon dont le système électrique est géré en temps réel afin d'assurer la fiabilité, d'équilibrer l'offre et la demande et de répondre aux situations d'urgence. À mesure que les interconnexions soient davantage sollicitées et que l'intégration des énergies renouvelables augmente, l'efficacité de l'exploitation du réseau dépend de plus en plus d'une coordination régionale.

Degré croissant de changement et de collaboration

Option	Description	Considérations	Voie à suivre
Normes d'exploitation et pratiques de réserve harmonisées	Adoption de critères de fiabilité, de protocoles d'exploitation et de définitions des réserves cohérents.	L'harmonisation améliore l'interopérabilité et la coordination de la fiabilité, tout en maintenant la discrétion provinciale à l'égard des décisions opérationnelles en temps réel.	Harmoniser les normes et les protocoles par l'intermédiaire de groupes de travail techniques.
Partage des réserves	Permet aux provinces de s'appuyer sur les réserves d'exploitation les unes des autres en situation d'urgence, réduisant ainsi le volume de réserves que chaque système doit maintenir de façon indépendante.	Le partage des réserves peut réduire les coûts du système, mais il exige un niveau élevé de confiance dans la performance des systèmes voisins, les capacités de transfert et des mécanismes de règlement clairs.	Établir des ententes formelles de partage des réserves, appuyées par des normes harmonisées, des capacités de transport vérifiées et des règles convenues de répartition des coûts et de règlement.
Fonctions conjointes ou virtuelles de salle de contrôle	Outils opérationnels partagés, connaissance situationnelle et analyse des situations d'urgence, tout en conservant l'autorité provinciale en matière de répartition.	Renforce la coordination et la résilience opérationnelle; nécessite des cadres clairs de gouvernance et de reddition de comptes.	Intégrer les plateformes et procédures de surveillance, définir des fonctions communes d'aide à la décision et mettre à l'essai des opérations conjointes pour des scénarios définis.
Autorité régionale de fiabilité	Responsabilité centrale de la surveillance, de la coordination et de l'application des normes de fiabilité.	Améliore la cohérence et la sécurité du système, mais nécessite un accord sur l'autorité, la conformité et les mécanismes d'escalade.	Désigner une entité régionale dotée d'un mandat défini et de relations claires avec les opérateurs existants.
Opérateur de réseau régional	Mise en place d'un opérateur de réseau régional; les différents modèles et définitions sont illustrés à l'annexe.		

Gestion des raccordements

La gestion des raccordements encadre la façon dont les nouveaux projets de production et de charge à l'échelle du transport se raccordent au réseau électrique, ainsi que la planification et la séquence des infrastructures interprovinciales. Lorsque les promoteurs de projets saisissent des occasions à l'échelle régionale, les différences entre les approches peuvent créer de l'incertitude et retarder les décisions d'investissement.

Degré croissant de changement et de collaboration

Option	Description	Considérations	Voie à suivre
Processus harmonisés	Exigences techniques, étapes d'étude, échéanciers et exigences en matière d'information harmonisés.	Améliore la transparence et la prévisibilité pour les promoteurs, sans régler la congestion des files d'attente ni la priorisation régionale des infrastructures.	S'entendre sur des normes et des jalons communs et publier des lignes directrices coordonnées sur les raccordements.
Cadres harmonisés de répartition des coûts	Principes cohérents pour la répartition des coûts de raccordement et de mise à niveau du réseau entre les provinces.	Réduit l'incertitude pour les investisseurs; peut être politiquement sensible pour les projets à portée régionale ou d'exportation.	Définir des principes communs de répartition des coûts dans les cadres réglementaires existants.
File d'attente unique	Regroupement de la réception des projets, de la séquence des études et de la transparence dans un processus régional unique.	Améliore l'efficacité et l'équité, mais exige une grande confiance dans la gouvernance partagée.	Établir une entité désignée selon des règles convenues, tout en maintenant l'autorité provinciale sur les approbations et le recouvrement des coûts.
Autorité régionale unique de planification des interconnexions	Organisme unique responsable de la priorisation, de la séquence et de la coordination des investissements majeurs en transport interprovincial.	Renforce l'optimisation régionale, mais nécessite une entente claire sur l'autorité décisionnelle et le partage des bénéfices.	Établir un mandat conjoint de planification, appuyé par des critères d'évaluation, des méthodes de répartition des coûts et une coordination réglementaire.

Évaluations environnementales

Les processus d'évaluation environnementale jouent un rôle déterminant dans l'établissement de la faisabilité, des échéanciers et de la plausibilité des grands projets d'infrastructure énergétique. Au Canada atlantique, les exigences et les processus provinciaux comportent des seuils, des délais, des exigences en matière d'information et des structures d'examen différents.

Degré croissant de changement et de collaboration

Option	Description	Considérations	Voie à suivre
Partage d'information sur les exigences en matière d'EIE	Lignes directrices partagées par rapport aux exigences et attentes provinciales pour les projets ayant des répercussions transfrontalières ou régionales.	Améliore la clarté en amont pour les promoteurs, sans réduire le nombre d'évaluations requises.	Produire des documents d'orientation coordonnés et maintenir des échanges réguliers d'information.
Harmonisation des échéanciers des EIE	Harmonisation des délais d'examen entre les provinces pour les projets d'importance régionale, tout en maintenant des décisions distinctes.	Réduit l'incertitude et les risques de retard; exige une coordination soutenue entre les organismes.	Convenir de principes communs et établir des protocoles de coordination pour les projets prioritaires.
Processus conjoint d'EIE pour les projets régionaux	Examens parallèles fondés sur des descriptions de projet, des études de référence et des analyses techniques communes.	Exige une gouvernance claire pour gérer les rôles et la documentation.	Ententes formelles définissant les conditions d'utilisation et la reconnaissance des résultats.
Modèle d'examen conjoint des EIE	Désignation d'un seul organisme ou processus d'évaluation reconnu par plusieurs provinces.	Exige une forte confiance interprovinciale et une reconnaissance juridique claire.	Ententes formelles et mesures législatives appuyées par des critères prédéfinis et des mécanismes de règlement des différends.

Remarque : La Loi sur l'évaluation d'impact permet la coordination et la substitution fédérale-provinciale afin de soutenir le principe « un projet, une évaluation ». Au Canada atlantique, ce mécanisme est formalisé au Nouveau Brunswick, en émergence à l'Île-du-Prince-Édouard, et appliqué au cas par cas en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Ce qu'il faut éviter

Les personnes interrogées ont insisté sur le fait que le succès de la collaboration régionale dépend autant de ce qui est évité que de ce qui est entrepris. Les efforts passés ont souvent échoué non pas parce que la collaboration manquait de mérite, mais parce que certaines hypothèses initiales ont miné la confiance et l'équilibre.

Passer trop rapidement à des structures institutionnelles sans que la valeur soit clairement démontrée. L'alignement sur les objectifs et la preuve de bénéfices concrets doivent précéder toute décision formelle en matière de gouvernance.

Déterminer à l'avance un centre de gravité provincial. Les approches ne devraient pas positionner implicitement une province comme pôle opérationnel ou stratégique d'un système régional. Par exemple, bien que la position géographique interconnectée du Nouveau-Brunswick lui confère un rôle important, l'hypothèse selon laquelle la province devrait agir comme autorité régionale d'équilibrage a été largement perçue comme problématique. De telles hypothèses risquent de renforcer des perceptions de domination et de décourager la participation.

Présenter la collaboration comme un jeu à somme nulle. La collaboration ne devrait pas être évaluée en fonction des gains relatifs entre les provinces. L'objectif est d'élargir les possibilités en attirant du financement fédéral et des investissements privés qui ne seraient pas possibles autrement dans la région.

Recours par défaut aux modèles institutionnels existants. La collaboration ne devrait pas reposer sur l'extension des mécanismes actuellement en place dans une province donnée. Bien que la création de l'IESO de la Nouvelle-Écosse ait constitué une avancée importante, en présumer l'expansion à l'échelle régionale risque de restreindre prématurément l'éventail des options. La conception institutionnelle devrait découler des objectifs et des fonctions régionales, et non les précéder.

Dispositifs de gouvernance concentrant l'influence. Même la perception que les intérêts d'une province dominent la prise de décision peut miner la confiance. La gouvernance doit être manifestement neutre, équilibrée et crédible aux yeux de l'ensemble des participants.

Un cadre séquencé pour la collaboration

Le cadre proposé met l'accent, en premier lieu, sur la création d'une compréhension technique et économique commune. Cette approche vise à réduire les risques, à renforcer la confiance et à tester concrètement si la collaboration peut créer de la valeur pour l'ensemble des participants.

Cette approche répond directement à la raison pour laquelle les efforts antérieurs ont eu du mal à perdurer : les provinces sont confrontées à des pressions différentes et à des réalités politiques distinctes, et il existe une crainte que la collaboration puisse désavantager certaines administrations ou leur faire porter une part disproportionnée des risques.

Les modalités de mise en œuvre de l'étape 1 sont détaillées dans les pages suivantes. Les détails de mise en œuvre des étapes ultérieures seraient élaborés à la lumière des résultats obtenus à l'étape initiale, si celle-ci démontre une valeur suffisante pour justifier une avancée plus formelle.

Un cadre séquencé pour la collaboration

Les actions

Élaborer un modèle énergétique régional couvrant l'ensemble des sources d'énergie et une PIR régionale, en utilisant les PIR existantes comme intrants. Rendre explicites les différences d'hypothèses et cerner les pressions sur le système qui sont véritablement de nature régionale. Examiner si les systèmes pourraient fonctionner de manière plus efficace et plus économique en tant qu'ensemble interconnecté.

Évaluer les projets de raccordement de charges gazières et électriques proposés ou émergents, en analysant la valeur des investissements pour la région.

Mettre à l'essai les options de gouvernance au regard des objectifs régionaux, en fonction des rôles et des fonctions à exercer, plutôt que d'une structure prédéterminée. Les modèles de type ISO peuvent offrir des points de référence utiles, sans qu'une reproduction directe soit présumée.

Mettre en œuvre une approche séquencée, progressive et adaptative. Établir des points de décision clairs afin d'évaluer les progrès avant de passer à des arrangements plus formels.

1

Une transparence accrue entre les régions et une meilleure compréhension des résultats fonctionnels, au-delà des étiquettes institutionnelles. Quantification des coûts du système et des retombées économiques.

2

L'identification des domaines où une planification coordonnée pourrait réduire les risques, éviter le dédoublement ou dégager une valeur additionnelle.

3

Des options de gouvernance adaptées à l'objectif visé, crédibles pour les investisseurs, les organismes de réglementation et les partenaires autochtones, et alignées sur les objectifs régionaux.

4

Valeur démontrée, confiance accrue et participation différenciée entre les provinces et les partenaires autochtones.

Les résultats

Étape 1 du cadre : créer un modèle énergétique régional et un PIR

L'action proposée :

Créer un modèle énergétique régional couvrant l'ensemble des sources d'énergie et un PIR, en utilisant les PIR existants comme intrants. Les différences d'hypothèses doivent être rendues explicites afin d'identifier les pressions systémiques qui sont véritablement régionales par nature. Examiner si les systèmes pourraient fonctionner de manière plus efficace et plus économique en tant qu'ensemble interconnecté, plutôt qu'une série de systèmes provinciaux distincts.

L'objectif :

Cette démarche vise à favoriser la transparence entre les administrations et à mettre l'accent sur les résultats fonctionnels plutôt que sur les étiquettes institutionnelles. Elle permettra également de quantifier les coûts du système et les bénéfices économiques associés à différentes options de collaboration.

La responsabilité proposée :

Établir un groupe de travail conjoint réunissant les exploitants de systèmes électriques et gaziers du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador, avec l'appui d'un tiers facilitateur disposant d'un mandat régional, tel que NetZero Atlantic. Une expertise additionnelle en modélisation économique sera nécessaire.

L'échéancier proposé:

Un échéancier indicatif de six mois est suggéré pour parvenir à une modélisation technique de haut niveau, les analyses économiques détaillées devant suivre et s'intégrer aux travaux techniques.

Les PIR et les modèles existants peuvent être utilisés comme intrants

2012

La tentative la plus explicite de modéliser le Canada atlantique comme système électrique régional intégré remonte à plus d'une décennie, dans le cadre du Rapport de modélisation du transport – Atlantic Energy Gateway publié en 2012. Cette étude évaluait la région comme système électrique unique et interconnecté, en examinant l'expansion du transport interprovincial, les flux d'électricité, les incidences sur la fiabilité et la valeur économique partagée entre les administrations. Contrairement aux exercices de planification provinciaux menés par la suite, l'analyse visait l'optimisation des résultats à l'échelle du système régional plutôt que des solutions de moindre coût établies province par province. L'analyse est demeurée largement conceptuelle, servant de point de référence plutôt que de fondement à une prise de décision régionale soutenue.

2026

En harmonisant les hypothèses, les échéanciers et les scénarios entre les PIR provinciaux, et en élargissant l'analyse à l'ensemble des solutions énergétiques, un PIR et un modèle régional peuvent s'appuyer sur les travaux analytiques existants plutôt que de les dédoubler. Cette approche permet aux planificateurs de cerner les pressions sur le système, les besoins en infrastructure et les risques d'investissement qui sont de nature régionale. De cette façon, les PIR existants peuvent servir de base crédible et efficient pour explorer des options de planification coordonnée, tout en préservant l'autonomie provinciale et la responsabilité décisionnelle.

« Le manque de capacité de transport entraîne la congestion et se traduit par une répartition sous-optimale de la production. Cela se traduit par une hausse des coûts de production de l'électricité, en raison de la limitation de la production à faible coût et du recours à des solutions de remplacement plus coûteuses. L'ajout de capacité de transport permettrait de réduire les coûts marginaux de l'électricité à l'échelle de la région. »

**— Comité de planification du transport de l'AEG,
Rapport d'étude sur la modélisation du transport de l'Atlantic Energy Gateway (2012)**

Modèle économique

Les modèles techniques des systèmes et les PIR constituent un fondement essentiel pour comprendre le fonctionnement des systèmes énergétiques au Canada atlantique. Toutefois, à eux seuls, ils ne suffisent pas pour appuyer la prise de décision à l'échelle régionale ni pour évaluer les arbitrages inhérents aux approches collaboratives. Une collaboration régionale véritable exigera également un cadre robuste de modélisation économique permettant d'évaluer les coûts, les avantages et les risques au-delà des frontières provinciales.

À l'heure actuelle, la modélisation économique régionale liée à un système énergétique collaboratif dans l'Atlantique demeure limitée. Les analyses existantes sont largement menées province par province, ce qui rend difficile la compréhension des effets des décisions prises dans une administration sur les résultats à l'échelle du système.

Un modèle économique régional irait au-delà des évaluations traditionnelles des besoins afin d'analyser les impacts à l'échelle du système, notamment les coûts globaux du système, la production économique, l'emploi, la croissance des revenus et l'abordabilité de l'énergie. Il permettrait également d'éclairer davantage les décisions d'investissement en examinant la manière dont les investissements en infrastructure interagissent entre les administrations, les cas où le dédoublement peut être évité et les situations où des actifs partagés pourraient générer une valeur globale accrue.

Dans cette région de plus en plus interconnectée, la résilience économique à long terme repose sur des décisions qui reconnaissent les coûts et les bénéfices partagés. Une perspective économique régionale constitue donc un complément nécessaire à la modélisation technique des systèmes et un apport essentiel à une collaboration régionale plausible et durable.

Perspective économique provinciale

Décisions
d'investissement
individuelles

Axée sur les
impacts tarifaires

Maîtrise des coûts

Risque de
dédoublement

Perspective économique régionale

Décisions
d'investissement
coordonnées

Axée sur la
croissance et la
productivité

Orientée vers les
coûts et les
revenus

Gains d'efficacité
liés aux modèles
partagés

Scénarios

Grâce à des PIR solides et à des modèles techniques et économiques régionaux robustes, le Canada atlantique peut dépasser des hypothèses de planification statiques et commencer à tester la manière dont différents avenir influenceraient la fiabilité du système, les coûts et les retombées économiques. L'analyse de scénarios offre une approche structurée pour explorer l'incertitude et évaluer les arbitrages avant de nous engager dans des investissements à long terme.

Plutôt que de chercher à prédire un avenir unique, l'analyse de scénarios permet aux décideurs d'examiner des questions de type « que se passerait-il si », qui reflètent des évolutions plausibles du système à l'échelle régionale. Les personnes consultées ont systématiquement mentionné à la fois des scénarios fondés sur les besoins et des scénarios plus ambitieux, notamment :

- la perte, le retard ou la réduction de la capacité d'actifs majeurs, tels que la centrale de Mactaquac, ou l'un des câbles de transport de l'Île-du-Prince-Édouard;
- une augmentation importante des ressources énergétiques distribuées, tant du côté de la demande que de l'offre;
- l'ajout de nouvelle capacité nucléaire ou la prolongation de la durée de vie des installations existantes au Nouveau-Brunswick;
- le développement à grande échelle de l'éolien en mer en Nouvelle-Écosse, excédant la charge provinciale;
- des améliorations aux installations de Churchill Falls qui modifieraient la disponibilité de l'hydroélectricité ferme;
- une croissance plus rapide des charges industrielles, ou liées à la défense dans l'ensemble des provinces.

La valeur de cette analyse réside dans la compréhension des incidences à l'échelle du système. Une perspective régionale permet d'évaluer la manière dont les décisions individuelles interagissent, d'identifier les points de concentration des risques et de repérer les domaines où une meilleure coordination pourrait réduire les coûts, renforcer la résilience et éviter le dédoublement.

L'analyse de scénarios favorise également une séquence d'investissements plus réfléchie. Différents avenir imposent des exigences très différentes en matière de transport, de capacité ferme et de flexibilité du système. Ils ont aussi des répercussions sur la disponibilité de la main-d'œuvre, le calendrier des approvisionnements et la capacité de construction. Ces contraintes deviennent particulièrement importantes lorsque plusieurs provinces lancent simultanément de grands projets. En comparant les résultats entre scénarios, les décideurs peuvent identifier des trajectoires performantes dans une variété de conditions, réduisant les risques tout en préservant la flexibilité.

Conclusion

Ce rapport visait à examiner une question posée à maintes reprises au Canada atlantique : la collaboration énergétique régionale peut-elle fonctionner à l'heure actuelle, alors qu'elle a eu de la difficulté à s'imposer durablement par le passé? Les échanges ont révélé un point de vue largement partagé : la collaboration peut réussir, mais uniquement si elle est abordée de façon différente, sur la base d'une valeur démontrable, d'une gouvernance durable et d'une compréhension commune des enjeux.

Il existe une reconnaissance claire que les pressions liées à l'abordabilité, les risques pour la fiabilité et l'ampleur des investissements requis pour maintenir et transformer les systèmes énergétiques représentent des défis d'une magnitude nouvelle.

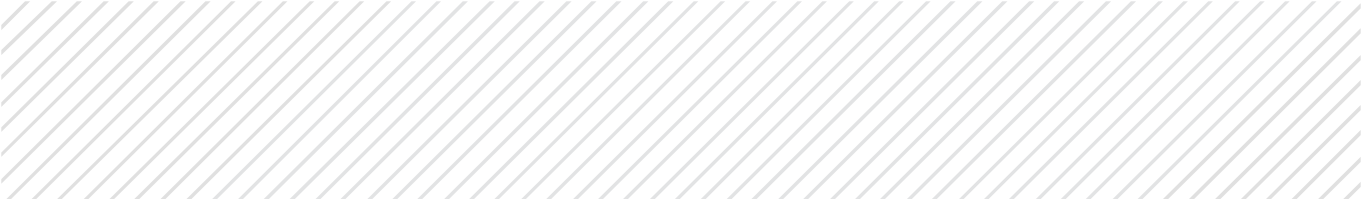
En même temps, le scepticisme demeure réel. Nous sommes nombreux à avoir vécu des initiatives antérieures qui ont produit des études ou des déclarations d'intention, sans pour autant se traduire par des résultats durables. Ce scepticisme reflète l'expérience, et non la résistance. Il souligne que la collaboration ne perdurera que si elle génère une valeur évidente pour l'ensemble des participants et qu'elle le fait de manière visible, équilibrée et défendable.

Ce qui distingue le moment actuel, ce ne sont pas seulement les intentions, mais les conditions externes. Les investissements désormais nécessaires pour assurer la fiabilité, progresser vers la décarbonation et soutenir la croissance économique dépendent de plus en plus de l'accès aux capitaux, aux mécanismes de financement et aux cadres de politiques fédéraux.

Les cadres fédéraux sont axés sur l'échelle, la coordination et l'efficacité à l'échelle du système. Sans alignement crédible, le Canada atlantique risque d'être perçu comme un ensemble de propositions concurrentes plutôt qu'une occasion d'investissement cohérente.

La réalité selon laquelle le Canada atlantique est une région composée de petites administrations ne constitue une contrainte que si elle continue d'affecter la manière dont les décisions sont prises. Sans nouvelles approches, la région risque de demeurer fragmentée à un moment où l'échelle, la coordination et la clarté sont de plus en plus nécessaires pour attirer les investissements et influencer les résultats à l'échelle nationale.

La tâche à venir consiste à modéliser les options techniques et économiques, puis à déterminer comment structurer la gouvernance afin de créer de la valeur, d'assurer un partenariat fédéral et de soutenir la collaboration dans le temps.



Annexe :

Une conception graphique d'un exploitant de système régional

Opérateur régional des systèmes énergétiques

De nos jours, les réseaux de transport d'électricité et de gaz naturel au Canada atlantique sont gérés par des entités distinctes au sein de chaque province. Bien que ces arrangements reflètent les structures de compétence existantes, de nombreuses personnes consultées ont indiqué que des modes d'exploitation du système qui reflètent davantage le fonctionnement véritable des systèmes énergétiques au-delà des frontières provinciales pourraient constituer un objectif à long terme, non sans prudence. À mesure que les interconnexions sont davantage sollicitées et que les risques pour la fiabilité augmentent, l'efficacité de la planification et de l'exploitation dépend de plus en plus d'une coordination à l'échelle régionale.

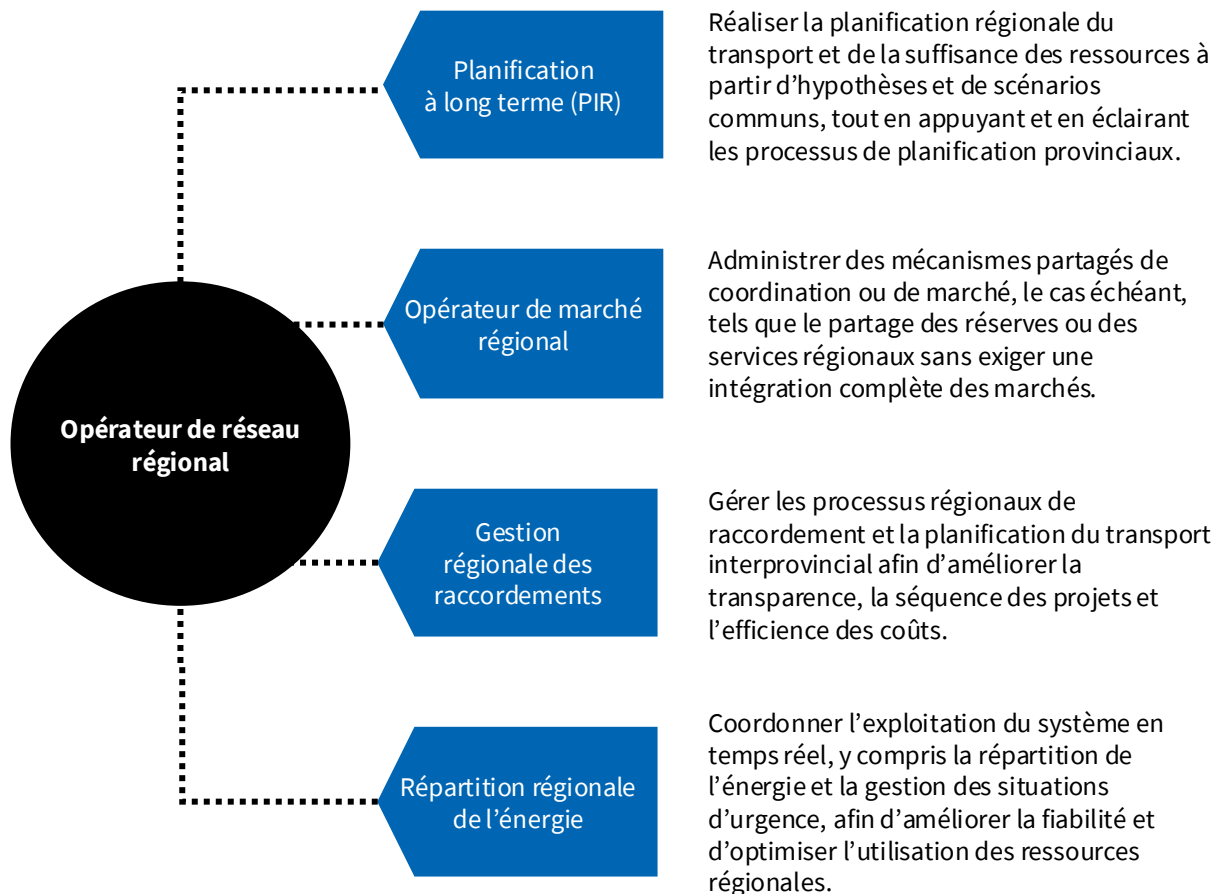
Un opérateur régional du système ne remplacerait pas les compétences provinciales. Chaque province conserverait son autorité en matière de tarifs de distribution aux clients et de politiques énergétiques plus larges. Dans un tel modèle, les mécanismes de partage des coûts et les rôles de gouvernance seraient clairement définis et établis par des ententes réglementaires ou intergouvernementales.

Plusieurs personnes consultées ont suggéré que tout cadre d'opérateur régional du système commencerait vraisemblablement par une coordination des systèmes électriques dans les provinces maritimes et pourrait, avec le temps, être élargi pour inclure Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que certains éléments de coordination des systèmes de gaz naturel. Cette séquence refléterait l'interdépendance opérationnelle et économique entre les systèmes d'électricité et de gaz dans les Maritimes, tout en permettant d'introduire progressivement une plus grande complexité.

L'exploitation régionale des systèmes ne constitue pas un point de départ, mais plutôt un aboutissement possible, fondé sur des hypothèses de planification communes, des processus réglementaires harmonisés et une confiance démontrée entre les administrations participantes. Les pages suivantes décrivent comment un tel modèle pourrait fonctionner en pratique et comment il pourrait être mis en œuvre sans compromettre l'autorité provinciale.

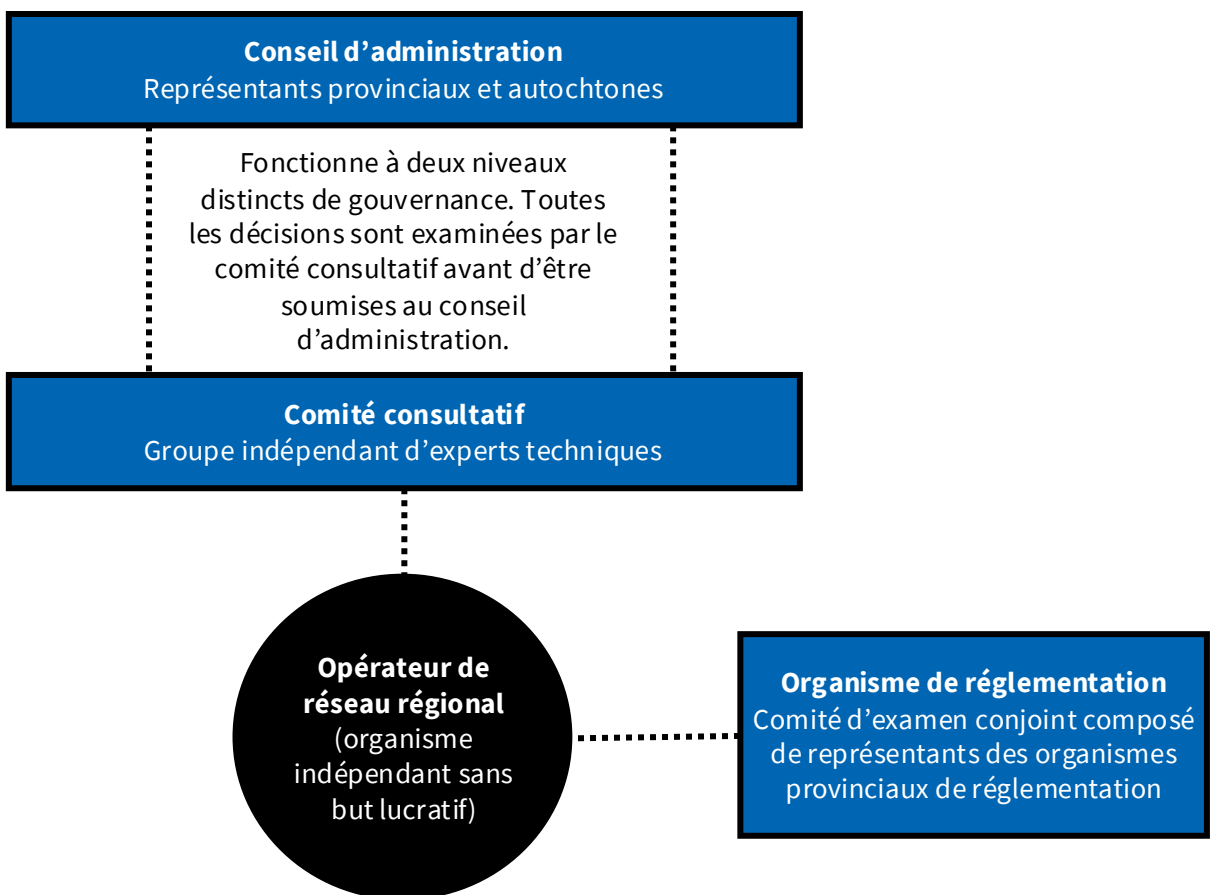
Responsabilités d'un opérateur de réseau régional

Un opérateur de réseau régional collaboratif serait responsable de l'exploitation indépendante, fiable et efficiente des réseaux de transport de gaz naturel et d'électricité. Son mandat comprendrait la réalisation de la planification régionale à long terme du transport et des ressources, ainsi que l'administration de mécanismes partagés de coordination ou de marché, le cas échéant. Il ne détiendrait pas d'actifs, n'établirait pas les tarifs et ne définirait pas la politique énergétique, ces responsabilités demeurant de compétence provinciale.



Considérations relatives au modèle de gouvernance

La crédibilité et la durabilité reposent sur la conception de la gouvernance. Un opérateur de réseau régional exigerait une séparation claire entre l'expertise technique et l'autorité décisionnelle, afin de garantir que les décisions opérationnelles soient fondées sur des données probantes, tout en demeurant redevables aux administrations participantes. La représentation autochtone ne serait pas de nature simplement consultative, mais pleinement intégrée à la gouvernance.



Glossaire

Les termes liés à l'exploitation des systèmes, à la planification et à la gouvernance sont souvent utilisés de manière incohérente selon les administrations et les disciplines, et ils peuvent, dans certains cas, revêtir des significations juridiques ou institutionnelles différentes. Les définitions ci-dessous reflètent l'usage de ces termes dans le contexte du présent rapport.

Acronyme	Nom	Définition	Portée
BA	Responsable de l'équilibrage	Entité fonctionnelle responsable de maintenir l'équilibre en temps réel entre l'offre et la demande d'électricité dans une zone définie. <i>Exemples : Hydro NL, Énergie NB</i>	Zone opérationnelle
ESO	Opérateur du système énergétique	Entité responsable de la coordination de l'exploitation et de la planification des systèmes pour une ou plusieurs formes d'énergie (électricité, gaz, stockage ou combustibles émergents, etc.). Met l'accent sur l'intégration de l'ensemble du système plutôt que sur l'électricité <i>Exemples : Energinet (Danemark)</i>	Province ou région multiétatique / multiprovinciale
ISO	Opérateur de réseau indépendant	Entité légalement indépendante et sans but lucratif, responsable de l'exploitation du réseau électrique en vrac et de l'administration des marchés de gros de l'électricité. Elle est généralement structurée séparément des activités de production, de propriété du transport et de vente au détail afin d'assurer la neutralité. <i>Exemples : IESO de la Nouvelle-Écosse, IESO de l'Ontario, AESO de l'Alberta, CAISO (Californie)</i>	Province ou région multiétatique / multiprovinciale
RSO	Opérateur de réseau régional	Terme générique désignant une entité qui exploite et coordonne le système électrique à l'échelle de plusieurs administrations ou zones d'équilibrage. Il ne s'agit pas d'une catégorie juridiquement normalisée et l'entité peut être indépendante ou non, et fondée ou non sur des mécanismes de marché. <i>Exemples : Western Electricity Coordinating Council, cadre nordique d'exploitation régionale des systèmes</i>	Région multiétatique, multiprovinciale ou multi-services publics
RTO	Opérateur régional de transport (RTO)	Entité propre aux États-Unis, réglementée par la FERC, responsable de l'exploitation des réseaux régionaux de transport et de l'administration de marchés concurrentiels de gros de l'électricité. <i>Exemples : PJM, MISO, NYISO</i>	Régions multiétatiques aux États-Unis uniquement



Remerciements

Ce rapport n'aurait pas été possible sans les opinions franches et ouvertes des personnes interviewées. Les perspectives partagées témoignent à la fois d'un sentiment d'urgence et d'occasions à saisir, dans la même mesure.